

**RAPPORT SUR LES  
ORIENTATIONS  
BUDGÉTAIRES  
2020**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2020  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE VALLEE DE  
L'INDRE**

# SOMMAIRE

## 1 Rappel des dispositions légales

## 2 La situation globale

- 2.1 – Orientations générales de la loi de Finances \_\_\_\_\_ p.5
- 2.2 – La loi de Finances 2020 \_\_\_\_\_ p.7

## 3 Le contexte local

- 3.1 – Situation consolidée de la CCTVI et des communes membres \_\_\_\_\_ p.13
- 3.2 – Comparatif de la CCTVI et des EPCI à fiscalité propre de Touraine \_\_\_\_\_ p.17
- 3.3 – L'évolution budgétaire et financière de la CCTVI (2016-2019) \_\_\_\_\_ p.21

## 4 Les choix et les orientations budgétaires de la CCTVI

- 4.1 – La stratégie financière globale \_\_\_\_\_ p.29
- 4.2 – La prospective financière \_\_\_\_\_ p.31
- 4.3 – Le programme pluriannuel d'investissement \_\_\_\_\_ p.33
- 4.4 – Section de fonctionnement : les orientations 2020 \_\_\_\_\_ p.36
- 4.5 – Les dépenses d'investissement 2020 \_\_\_\_\_ p.43

## Annexes

- 1 – Tableau des risques (ratios financiers) \_\_\_\_\_ p.46
- 2 – La dette \_\_\_\_\_ p.47
- 3 – Orientations des budgets annexes : Assainissement \_\_\_\_\_ p.48
- 4 – Orientations des budgets annexes : Eau potable \_\_\_\_\_ p.51
- 5 – Orientations des budgets annexes : Zones d'activités \_\_\_\_\_ p.54
- 6 – Orientations des budgets annexes : MARPA \_\_\_\_\_ p.57
- 7 – Orientations des budgets annexes : Hydrogène \_\_\_\_\_ p.58

# 1 – Rappel des dispositions légales

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales précise :

*« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, **un rapport sur les orientations budgétaires**, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, **une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.** Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.*

*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».*

Plus précisément, pour les intercommunalités, l'article L.5211-36 dispose :

*« Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie [notamment l'art L 2312-1] sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale*

*Toutefois, les articles L. 2312-1 et L. 2313-1 ne s'appliquent qu'aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires prévu au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du même article L. 2312-1. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.*

*Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. »*

Le règlement intérieur prévoit, dans son article 24-1, la transmission, **au moins 5 jours francs avant la séance**, des documents préparatoires qui servent de base à la discussion.

**Un rapport sur les orientations budgétaires** sera obligatoirement transmis aux conseillers communautaires (sous forme de note de synthèse développée) et sera annexé à la délibération prenant acte du débat au conseil communautaire ;

**Ce rapport devra comprendre au moins :**

- Les orientations budgétaires ;
- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- La structure et la gestion de la dette ;
- Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ;

Le rapport **sera transmis aux 22 communes membres** et mis à la disposition du public.

## 2 – La situation globale

### 2.1 – Macro-économie

Les données macro-économiques :

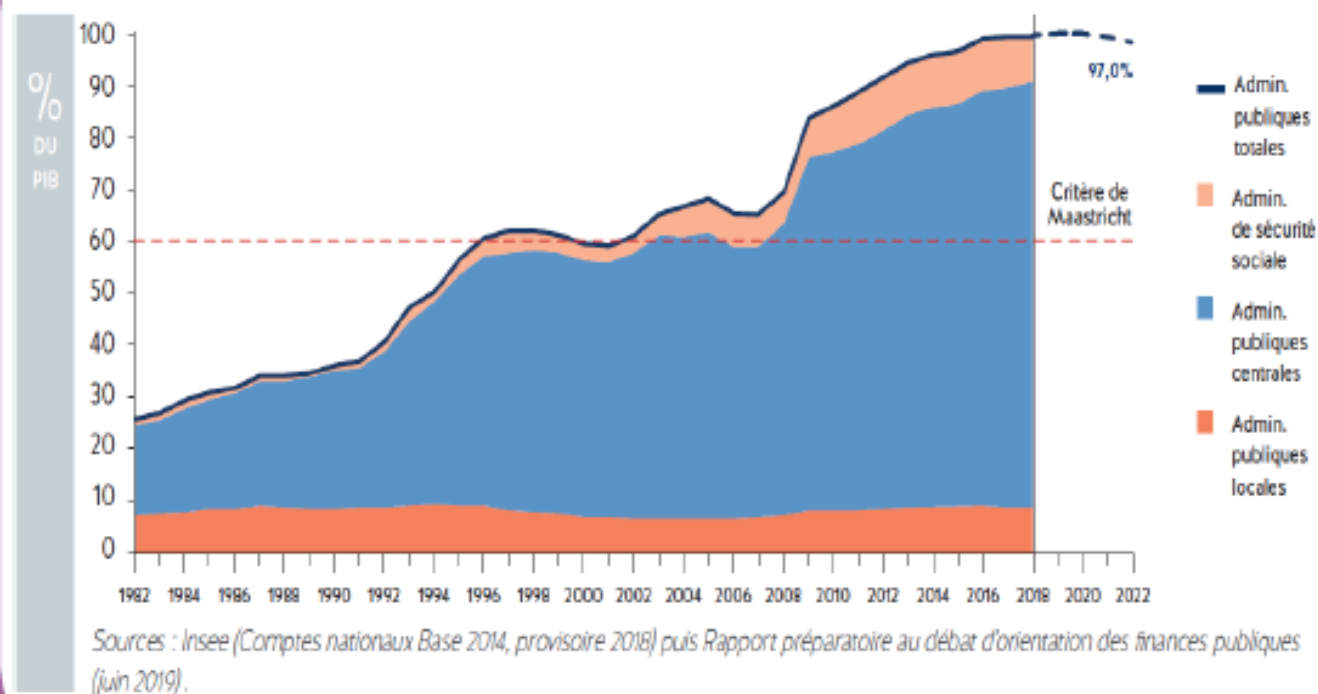
	2017	2018	2019	2020
Croissance du PIB	2,2%	1,7%	1,3%	1,3%
Inflation	1,0%	1,6%	1,1%	1,2%
OAT 10 ans		0,8%	0,13%	0,09%

#### Réduction du déficit public et de l'endettement

L'objectif du Gouvernement de **maintenir le déficit public sous la barre des 3%** avait été reporté en 2020. Cette année, la Gouvernement prévoit un déficit revenu à son niveau de 2001. La dette publique atteindrait 98,7% du PIB (contre 98,8% en 2019).

Déficit public	2018	2019	2020
Points PIB	2,5	3,1	2,2

## Dette publique



©La Banque Postale Collectivités Locales

### Baisse des dépenses publiques

Un contrat a été passé avec les 319 plus grosses collectivités locales pour atteindre l'objectif de baisse de la dépense publique. L'objectif est de faire contribuer les collectivités à hauteur de **13 milliards d'euros** sur 2018-2022 (soit 2,6 milliards d'euros par an – Ecart entre l'évolution des dépenses moyennes de +2,5% et l'objectif d'évolution de +1,2%). **En 2019, les dépenses de fonctionnement des collectivités ont progressé de +0,9%.**

## 2.2 – La loi de Finances 2020

### 2.2.1 – Les concours financiers de l'Etat

Eu égard aux prochaines élections municipales en mars 2020 et pour se concentrer sur sa mesure phare, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée, le PLF 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement.

<b>Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales</b>				<b>2020 : 49,1 2019 : 48,8</b>	
Prélèvements sur recettes dont	<b>40,9</b> (40,5)	Mission RCT dont	<b>3,8</b> (3,9)	TVA des régions	<b>4,4</b> (4,3)
DGF	26,802	DGD	1,546		
FCTVA	6,000	DETR	1,046		
DCRTP	2,932	DSIL	0,570		
Comp. exonérations fiscales	2,433	DGE Départements	0,212		

*Extrait d'un document produit par la Caisse d'Epargne*

## 2.2.2 - Les dotations de l'Etat

### a) La dotation globale de fonctionnement

Il n'est pas programmé de baisse nette de DGF en 2020. La DGF est maintenue quasiment à son niveau 2019 (**26,80 milliards**). Cette situation reste conditionnée au respect de l'engagement des collectivités locales de maîtriser la progression de leurs dépenses de fonctionnement au niveau de l'inflation.

**La dotation d'intercommunalité<sup>1</sup>** a été réformée par la création d'une enveloppe unique (et non plus une enveloppe par catégorie d'EPCI) et sur la base d'un coefficient d'intégration fiscal calculé de manière identique, avec intégration progressive des redevances d'eau et d'assainissement (à partir de 2020). A été introduit le revenu par habitant comme critère de répartition de la part « péréquation de la dotation ». Le PLF 2020 prévoit de reporter la prise en compte des redevances qu'à compter de 2026, date butoir de la prise en charge de la compétence assainissement par les EPCI.

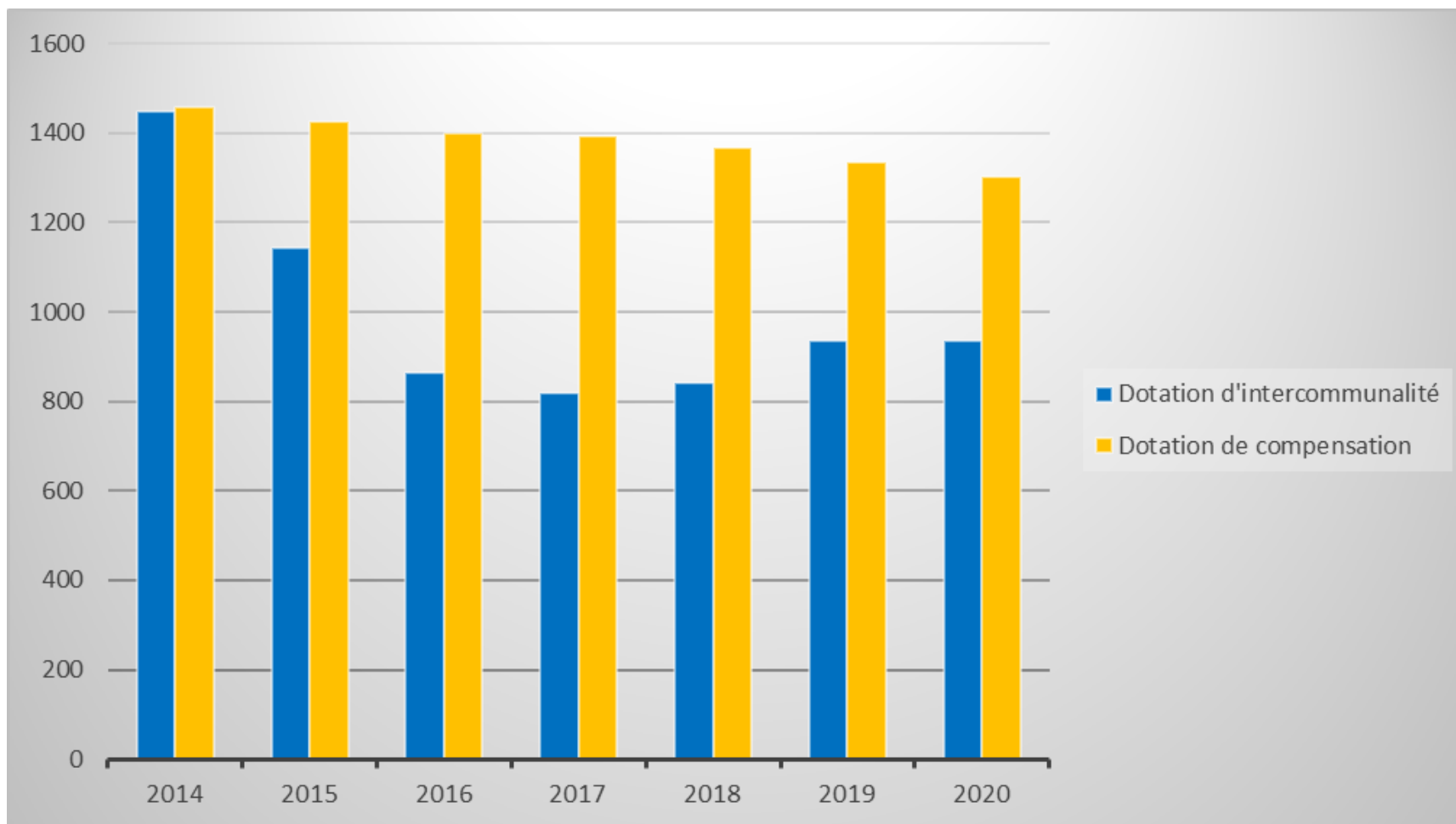
Par ailleurs, la hausse de la péréquation verticale de 190 millions d'Euros (dotation de solidarité rurale et dotation de péréquation) va entraîner entre autres un écrêtement de la dotation d'intercommunalité.

---

<sup>1</sup> Le calcul de la dotation est effectué en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscal (niveau de transfert de compétence), et à partir de 2019 du revenu par habitant.



**La dotation d'intercommunalité** de la CCTVI 2020 est estimée à 936 k€ €



**La dotation de compensation** de la CCTVI devrait diminuer d'environ 2,3% en 2020 pour atteindre **1 308 K€**.

## **b) Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

**Le FPIC** est maintenu à 1 milliard d'euros.

Le territoire communautaire a été éligible en 2019 et a perçu un montant de **1 333 821 €** dont **792 435 €** versé aux communes membres.

Le rang d'éligibilité de la CCTVI a été de 580 en 2017 sur 753, et 602 sur 750 en 2018, 603 sur 747 en 2019.

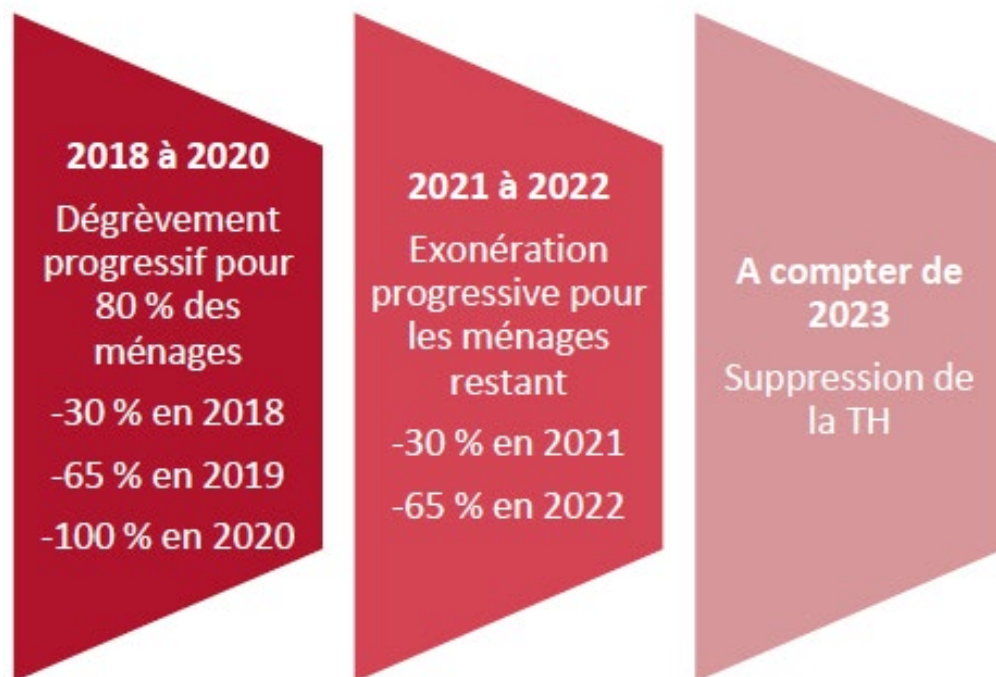
Par précaution, il sera prévu en 2020 une diminution du FPIC de 10% (garantie de sortie du FPIC).

## **c) Le soutien à l'investissement (1,8 Md €)**

Les subventions d'investissement sont pérennisées à hauteur de 1,8 milliard d'euros (idem que 2019).

- Dotation d'équipements aux territoires ruraux (DETR) : 1046 millions
- Dotation de soutien à l'investissement (DSIL) : 570 millions
- Dotation politique de la ville : 150 millions

### 2.2.3 – Suppression de la TH sur les résidences principales



*Extrait d'un document produit par la Caisse d'Épargne*

La suppression de la TH n'intervient qu'à compter de 2023 mais la réforme fiscale liée à cette mesure est mise en œuvre dès 2021.

### 2.2.4 – La réforme fiscale

Les communes et EPCI ne percevront plus de TH à compter de 2021. Cette recette sera affectée à l'Etat en 2021 et 2022. Seules la TH sur les résidences secondaires et la TH sur les logements vacants demeurent.

#### **Pour les communes :**

La taxe foncière sur les propriétés bâties des départements est transférée aux communes. Un coefficient correcteur sera mis en place pour garantir le produit fiscal.

#### **Pour les EPCI :**

Les EPCI seront compensés par le versement d'une fraction de TVA sur la base d'une fraction correspondant au rapport entre le produit fiscal perdu et le produit national de TVA en 2020. Cette fraction sera ensuite appliquée chaque année au montant de TVA nationale de l'année précédente. Les EPCI bénéficieront donc de la dynamique de cet impôt.

### 2.2.5 – Les autres mesures

- Elargissement du fonds de compensation sur la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les dépenses d'entretien des réseaux.
- Report de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Les bases d'imposition 2020 évolueront de +0.9% pour la TH et de +1.2% pour les TF.

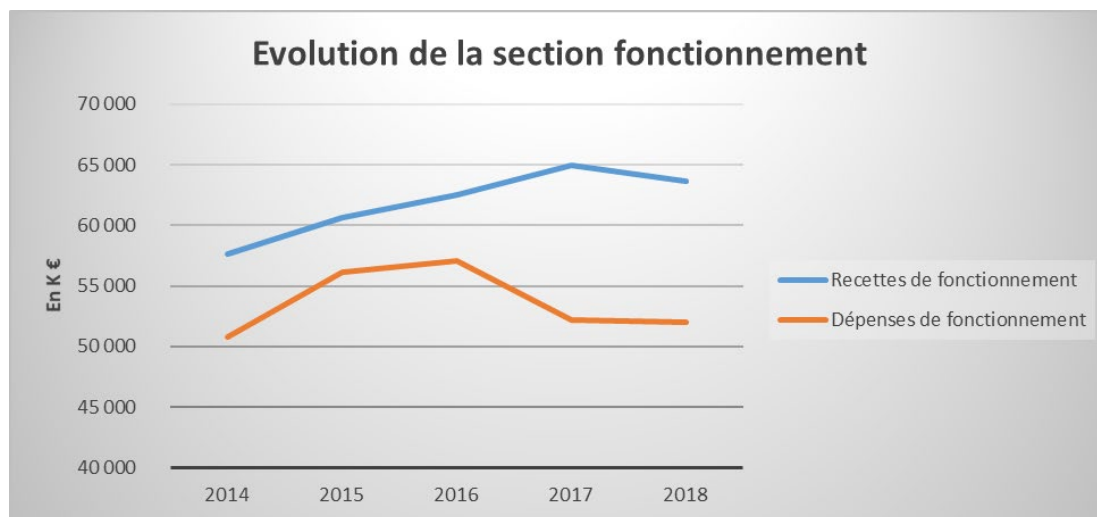
## 3 – LE CONTEXTE LOCAL

### 3-1 – Situation consolidée de la CCTVI et des communes membres (2014-2018)

Selon les données du Ministère des Finances sur « [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr) »

Les données consolidées de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre et des communes membres apportent une photographie de l'impact des évolutions des politiques publiques sur les finances publiques locales.

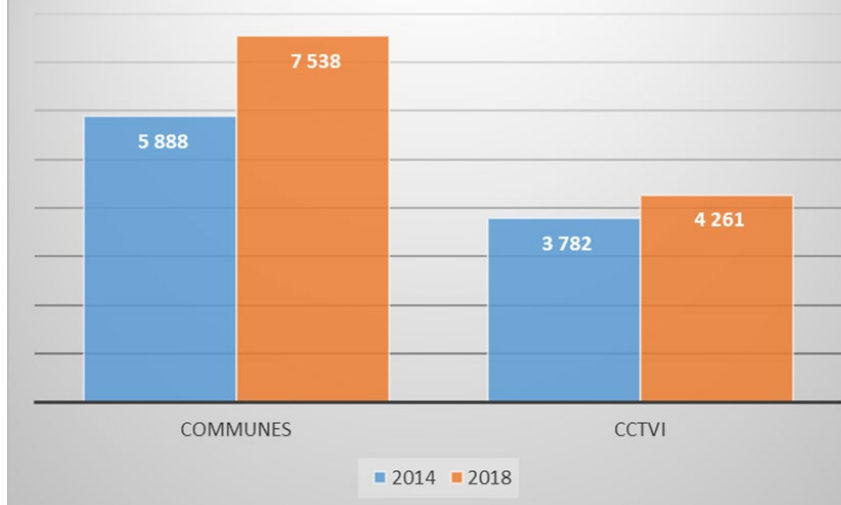
#### 3.1.1 – L'évolution de la section de fonctionnement



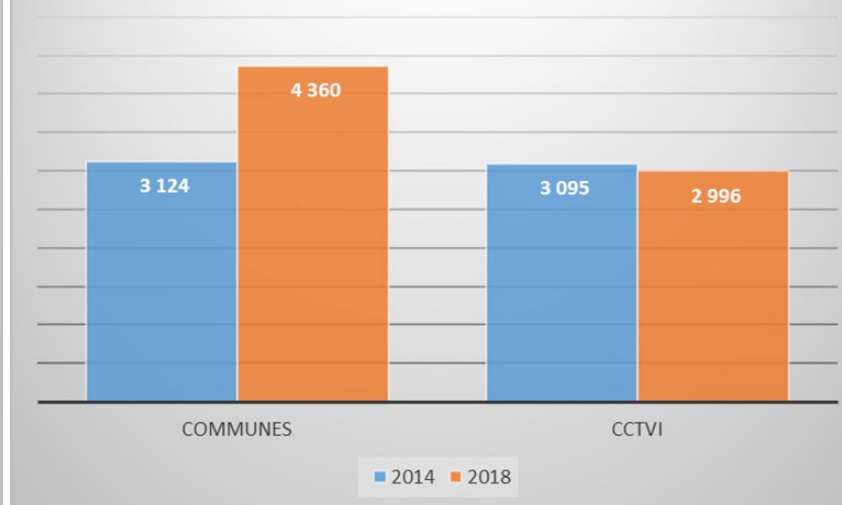
Après une diminution forte des dépenses de fonctionnement (- 8,7% en 2017), et une progression forte des produits de fonctionnement, on assiste à une diminution de 2% des produits en 2018.

Par conséquent l'autofinancement diminue en 2018 à 12 M€.

### Evolution de l'épargne brute



### Evolution de l'épargne nette

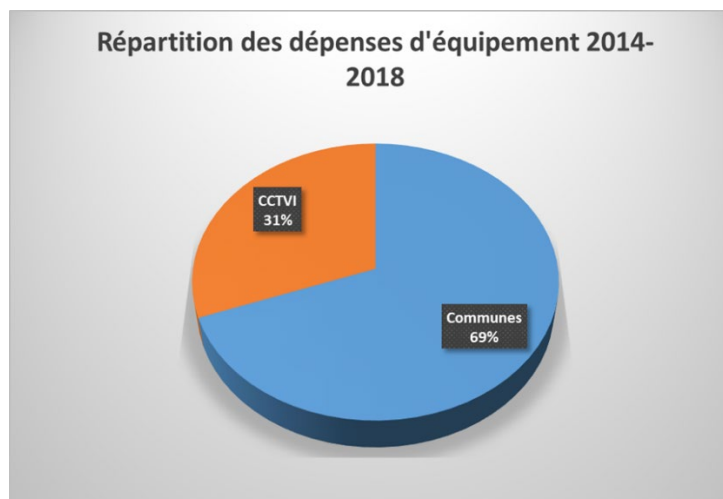


Entre 2014 et 2018, **l'épargne brute** des communes a progressé de +28% (+13% pour la CCTVI) alors que l'inflation a été de moins de 4%.

L'épargne brute totale sur la période 2014-2018 s'élève à 58 M€, dont 60% pour les communes.

Entre 2014 et 2018, **l'épargne nette** des communes a progressé de +40% (-3% pour la CCTVI) alors que l'inflation a été de moins de 4%.

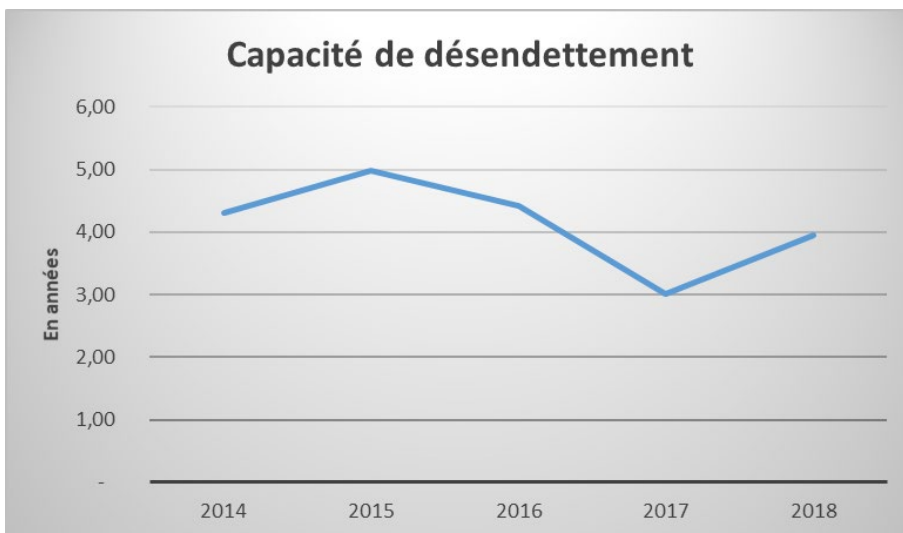
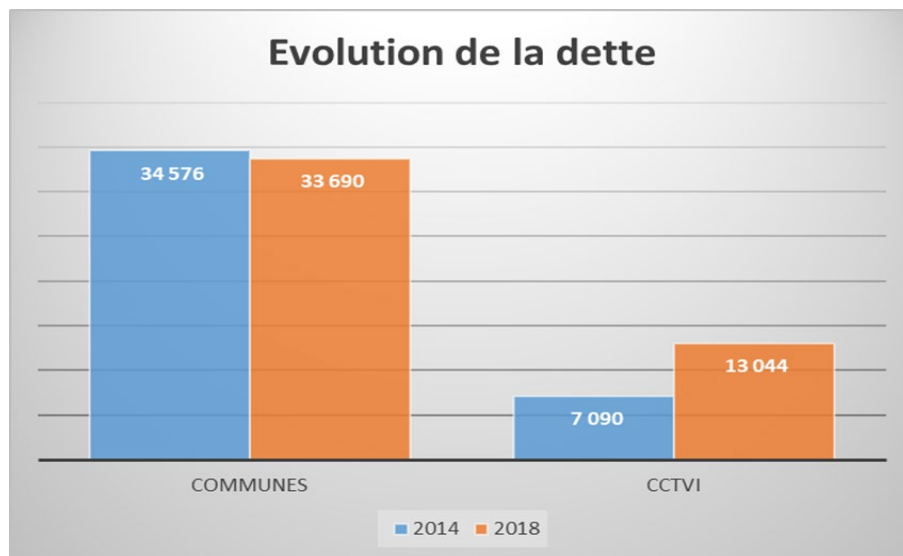
### 3.1.2 – Le partage de l'effort d'équipement



De 2014 à 2018, les dépenses d'équipement ont été de 97,4 M€. Les financements ont été de 19 M€ (19,5%)

La part communale des investissements est de 69% sur cette période.

### 3.1.3 – Une dette supportable



Entre 2014 et 2018, la dette globale a augmenté de 12%, celle des communes a baissé de 3%.

La dette sur 2018 s'élève à 47 M€, dont 72% pour les communes.

Le taux moyen de la dette est passé de 3,78% à 3,12% entre 2014 et 2018.

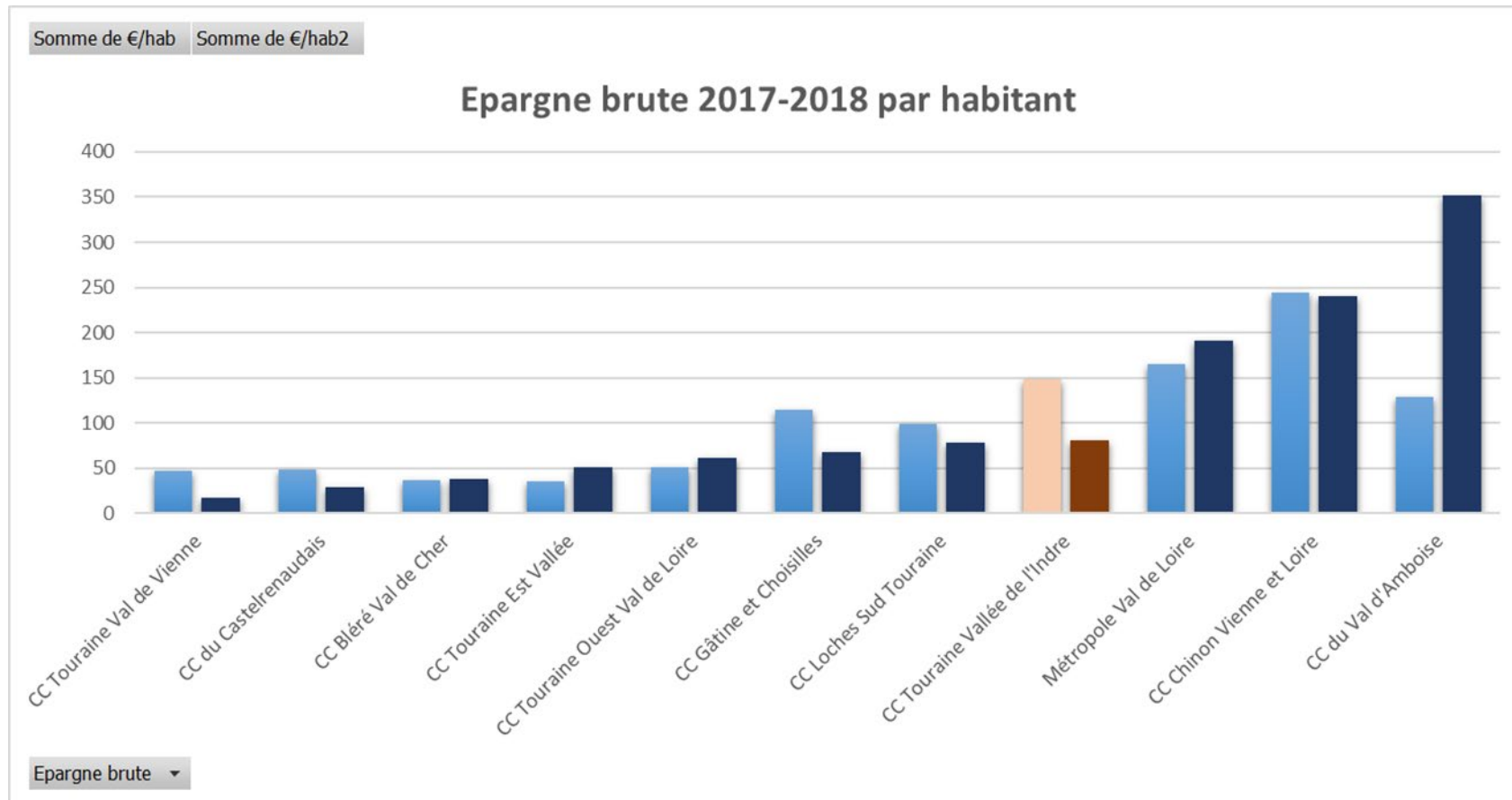
La capacité de désendettement reste en dessous de 4 années en 2018, malgré une progression due à une diminution de l'autofinancement.

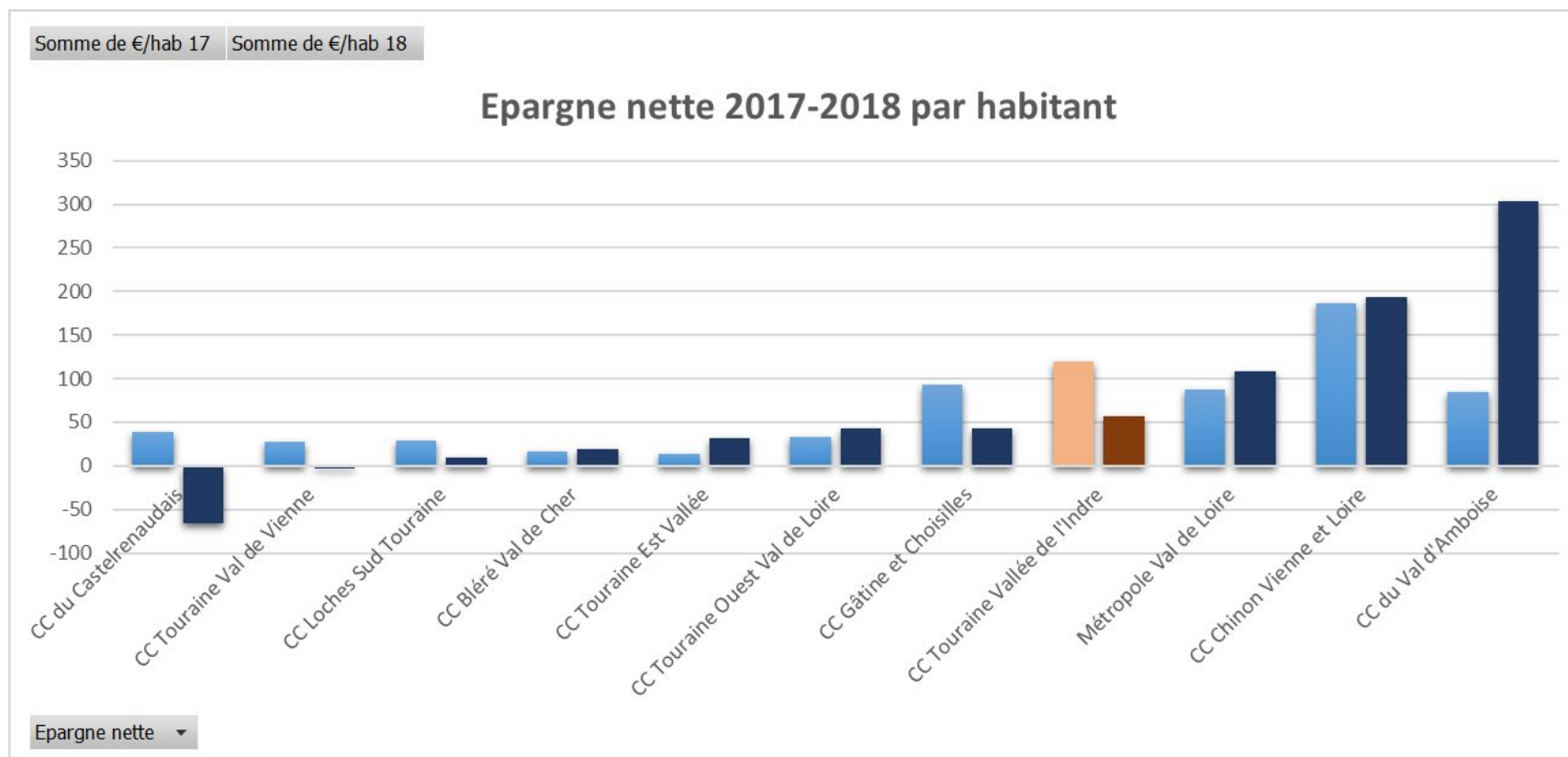


## 3-2 – Comparatif de la CCTVI et des EPCI à fiscalité propre de Touraine (2017-2018)

Le comparatif se fait sur la base des budgets principaux et annexes consolidés.

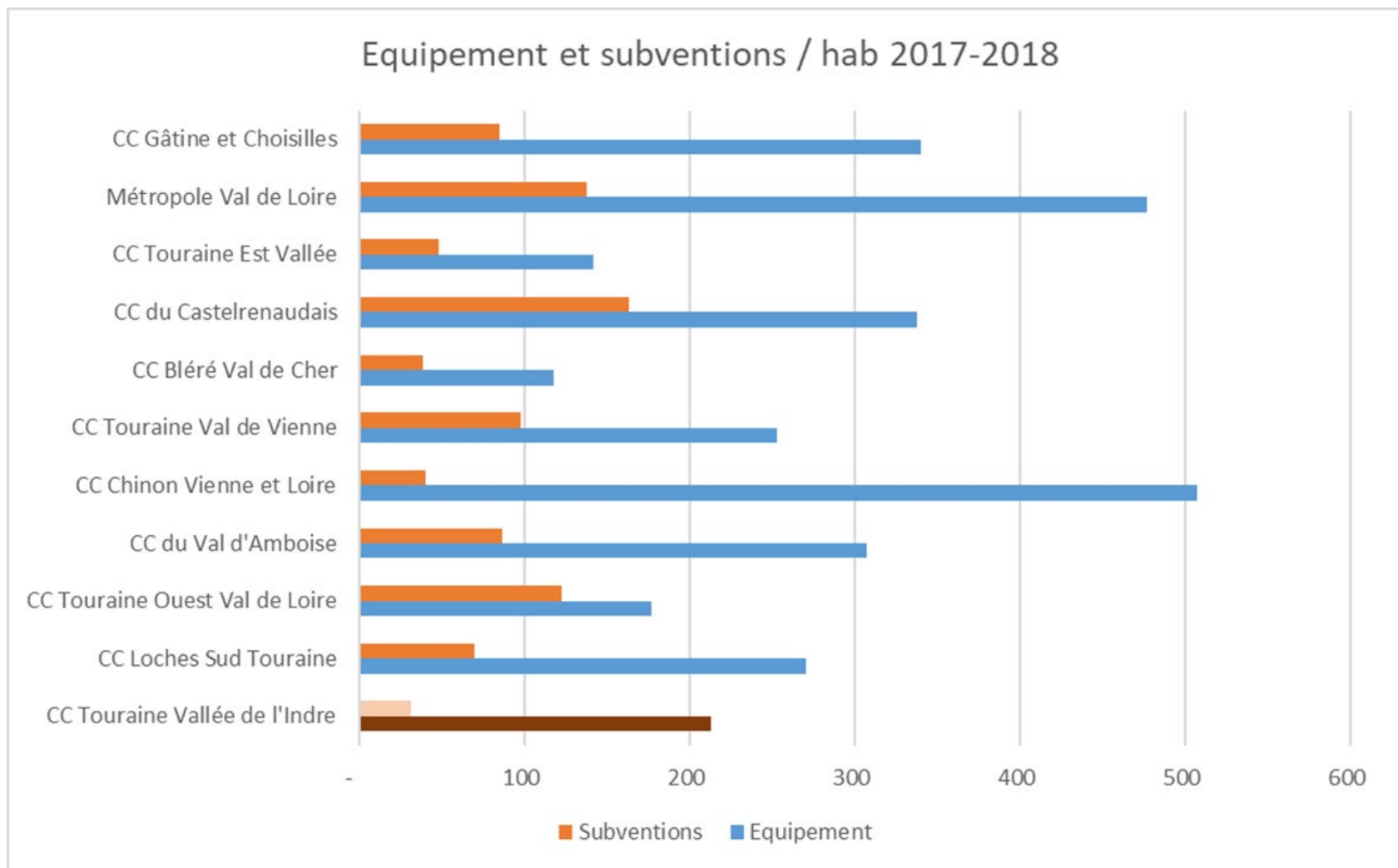
### 3.2.1 – L'autofinancement



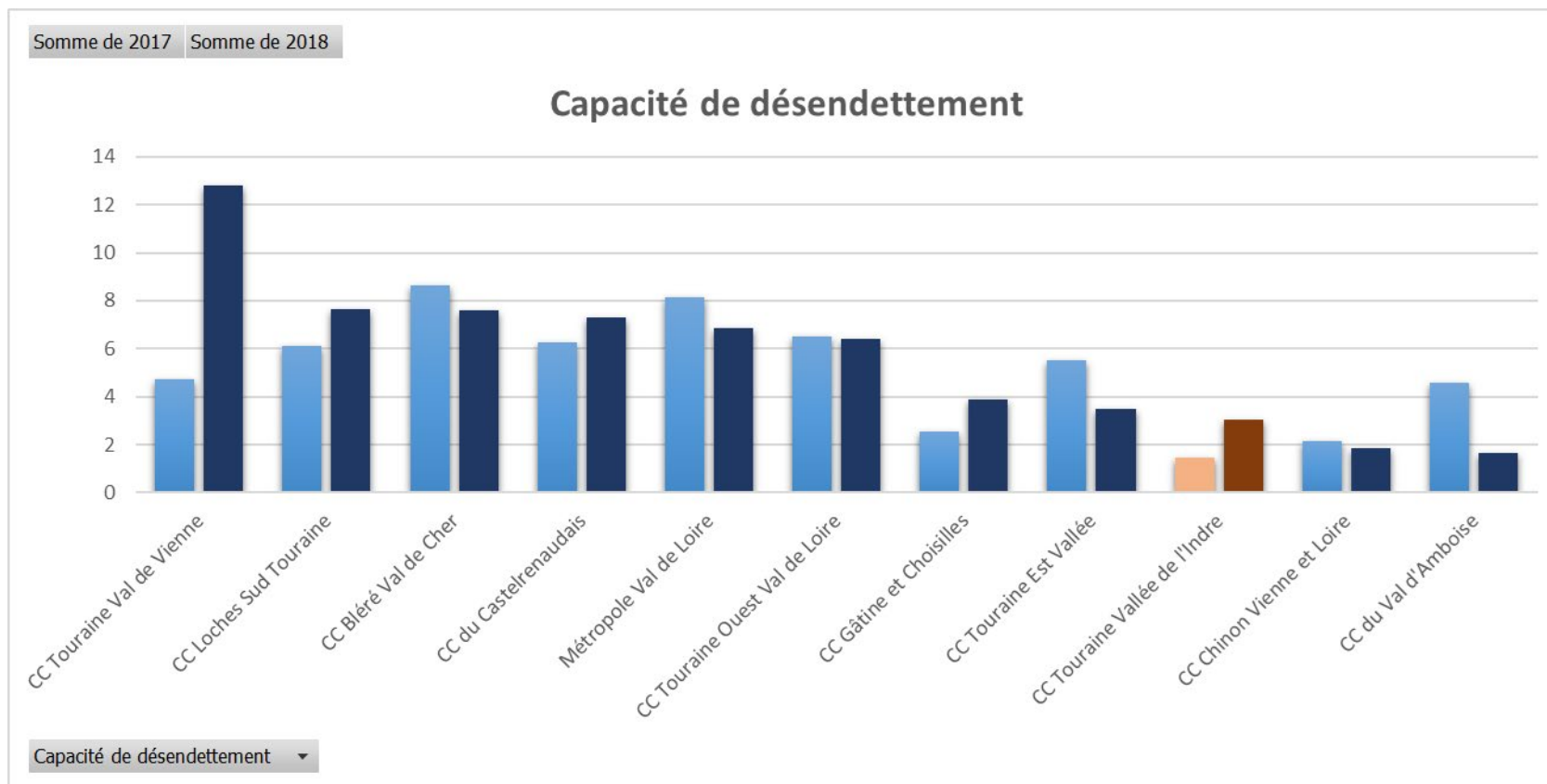


La progression de l'épargne nette est principalement due à la croissance exceptionnelle de l'épargne du Val d'Amboise. Les autres CC voient leur épargne nette stagnée ou diminuée.

### 3.2.2 – L'effort d'équipement



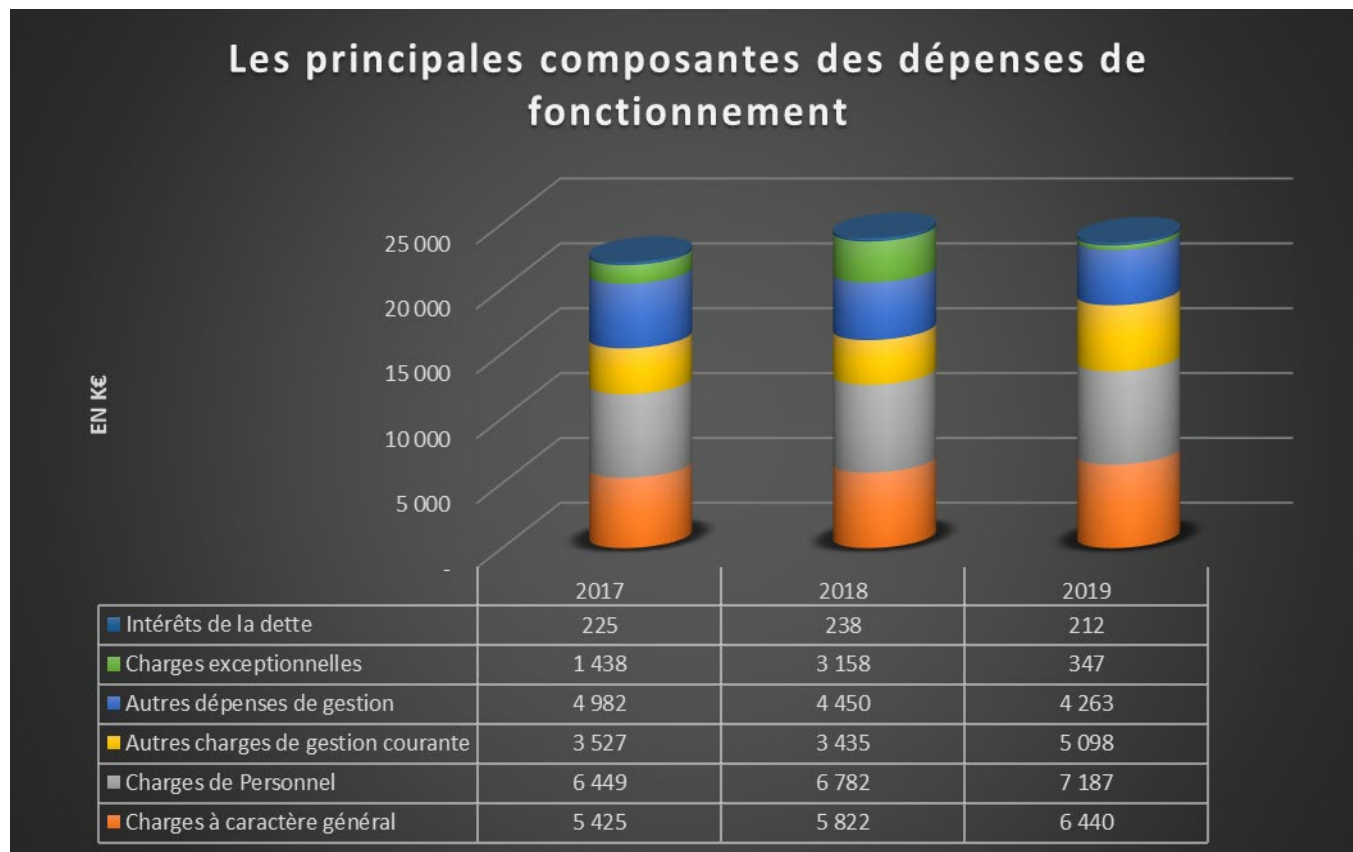
### 3.2.3 – L'endettement



La capacité de désendettement s'est dégradée sur la CCTVV. Elle reste supportable pour les autres CC, en dessous de la barre des 10 ans.

### 3-3 – L'évolution budgétaire et financière de la CCTVI (2017-2019)

#### 3.3.1 – L'évolution des dépenses de fonctionnement (2017-2019)



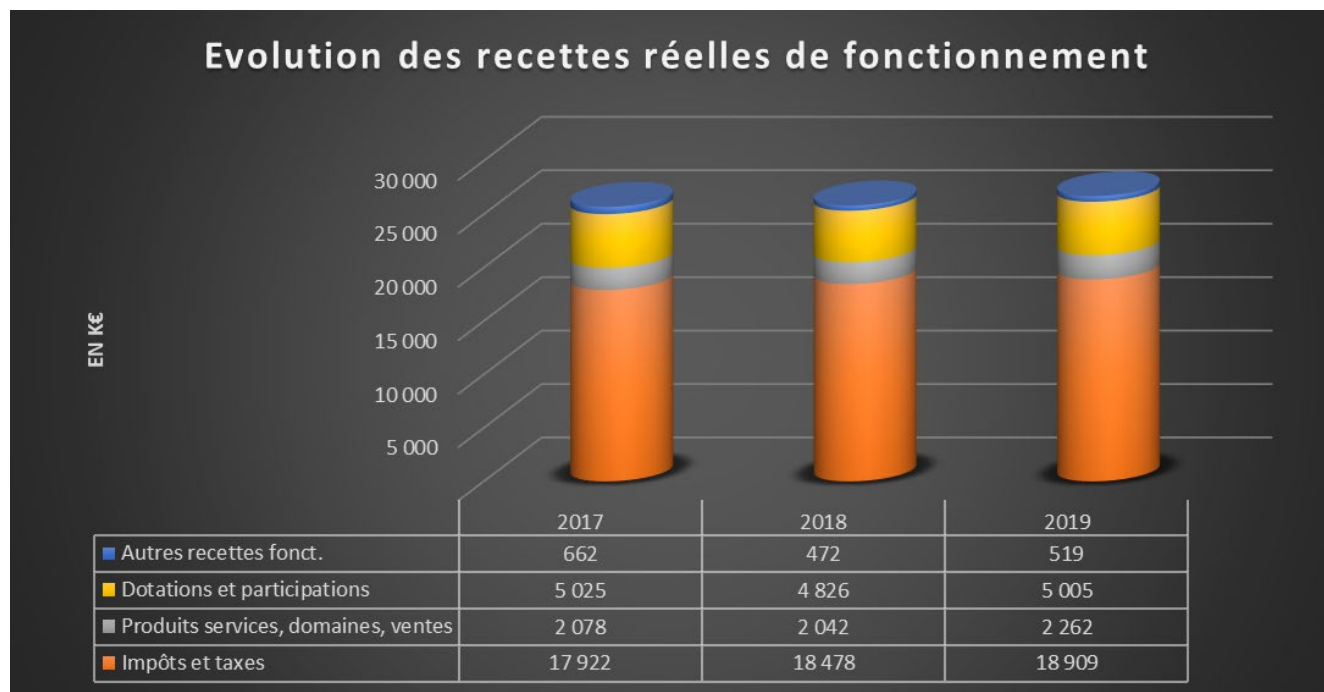
Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 1,4% entre 2018 (23,8 M€) et 2019 (23,5 M€).

En 2018, avaient été versés exceptionnellement **1,5 M€** au CD37 suite à la dissolution de SID. L'évolution nette est donc de **+ 5,38%**.

Au niveau national\*, les dépenses de fonctionnement des collectivités progresseraient de 0,8% en 2019. Les EPCI voient cependant leurs dépenses continuées à progresser plus fortement (**+1,9%**).

*DGCL – Les chiffres clés des CL*

### 3.3.2 – L'évolution des recettes de fonctionnement (2017-2019)



Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de **+ 3,4%** entre 2018 et 2019.

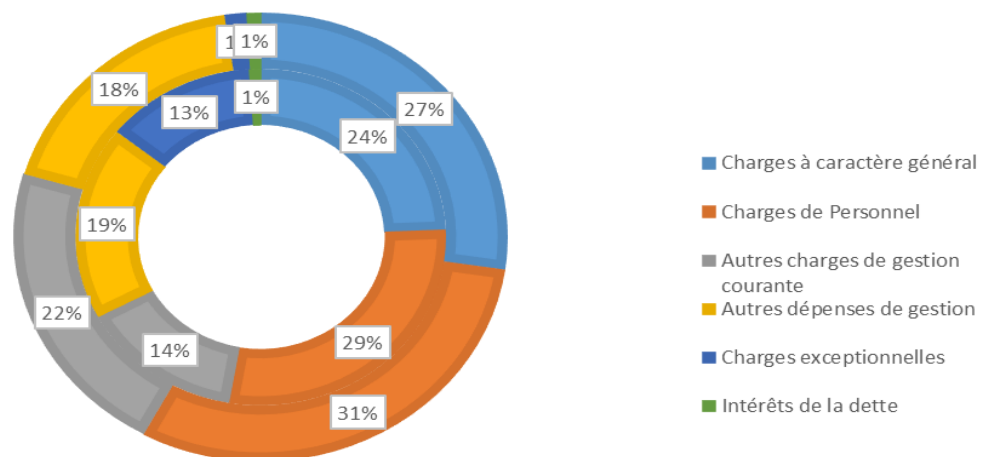
Avec **26,6 M€** d'exécution budgétaire, la CCTVI bénéficie de la progression de ses recettes fiscales (+2,3%), des produits des services (+10,8%) et des dotations et participations (+3,7%).

Au niveau national\*, les recettes de fonctionnement des EPCI progressent de **+ 6,1%** en 2017.

*\*Source DGCL*

### 3.3.3 – La répartition des dépenses et recettes de fonctionnement

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



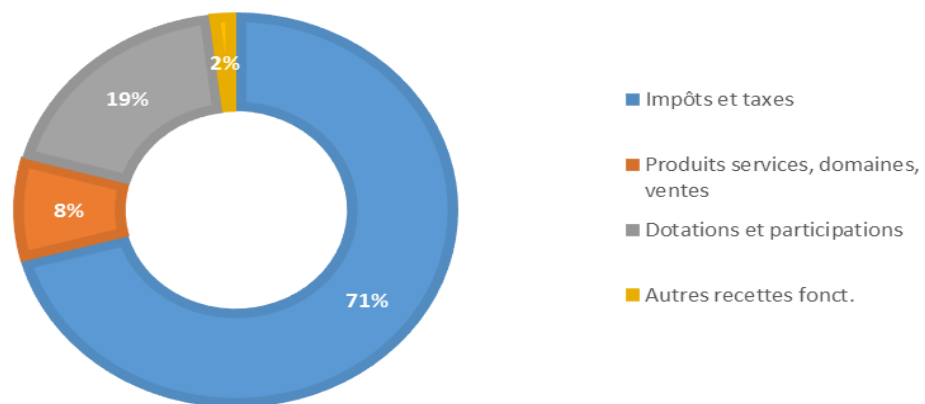
#### Dépenses

Les charges de personnel représentent 31% (29% en 2018) des dépenses de fonctionnement de la CCTVI. Les charges de gestion courante (subventions, participations) passent de 14% à 22%, suite au virement comptable des subventions des DSP piscine et petite enfance des charges exceptionnelles au charges de gestion courante.

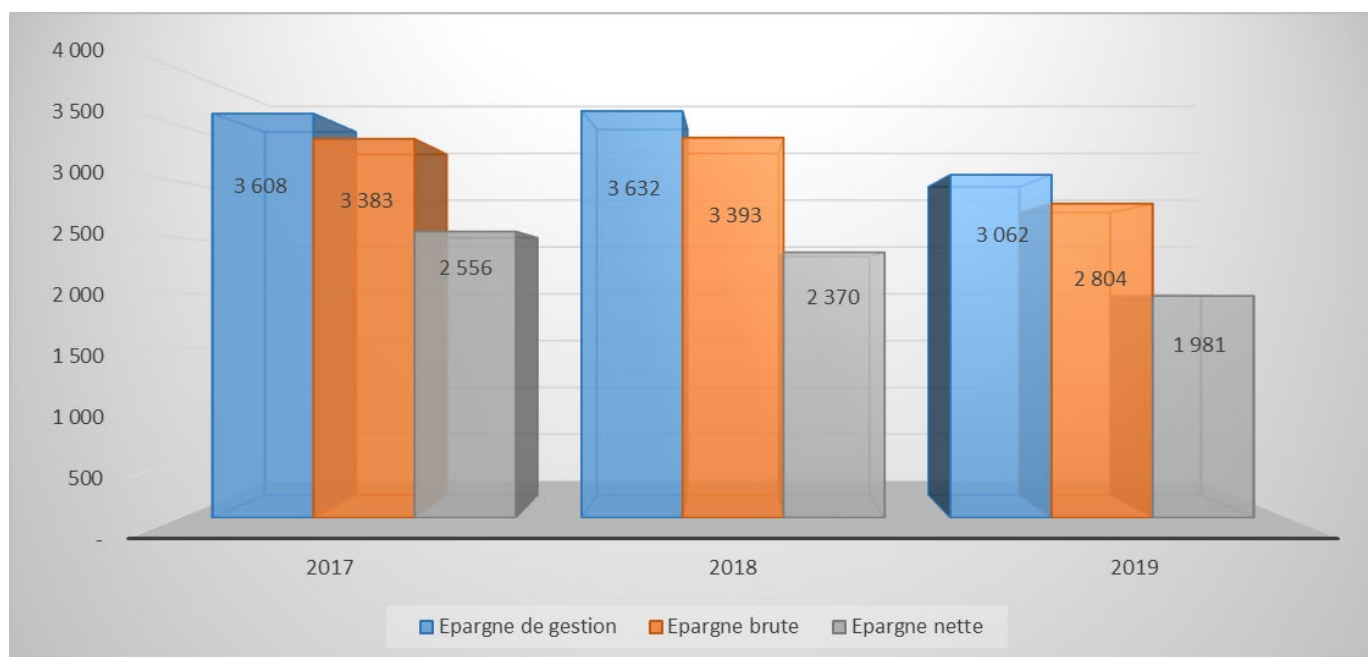
#### Recettes

Les principales recettes sont fiscales (71%) et les dotations et participations (19%).

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



### 3.3.4 – L'évolution de l'autofinancement (2017-2019)



L'épargne brute corrigée (retrait des charges et produits exceptionnels) diminue de **17%** entre 2018 et 2019.

L'épargne nette diminue de **16%**.

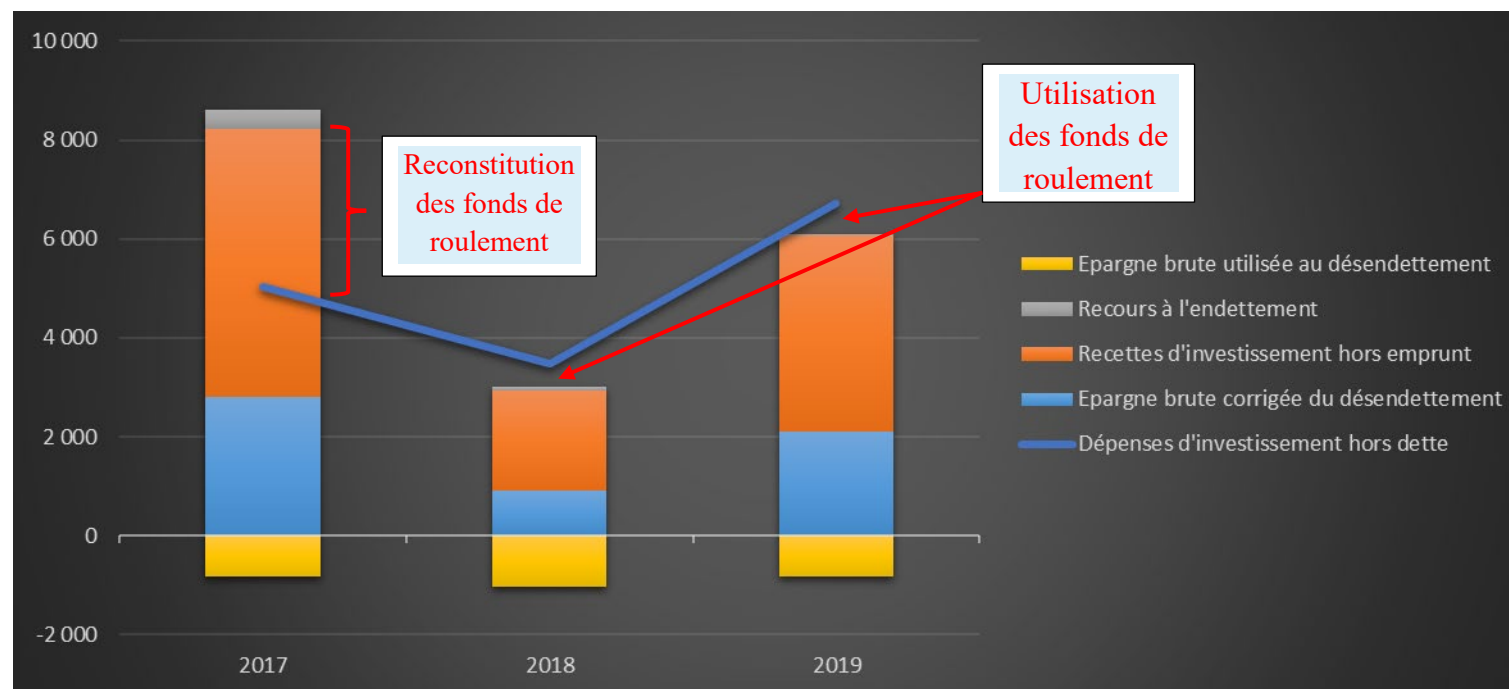
Le taux d'épargne brute passe de **+13%** à **10%** et se situe en dessous de la moyenne nationale fixée à 17,5% en 2017.

Source DGFIP

Conséquence de l'obligation pour les collectivités locales de respecter une « règle d'or », les recettes de fonctionnement doivent toujours couvrir les dépenses de fonctionnement. Le solde, appelé épargne brute est en moyenne de +17,5%\* en 2017 pour les communautés de communes.

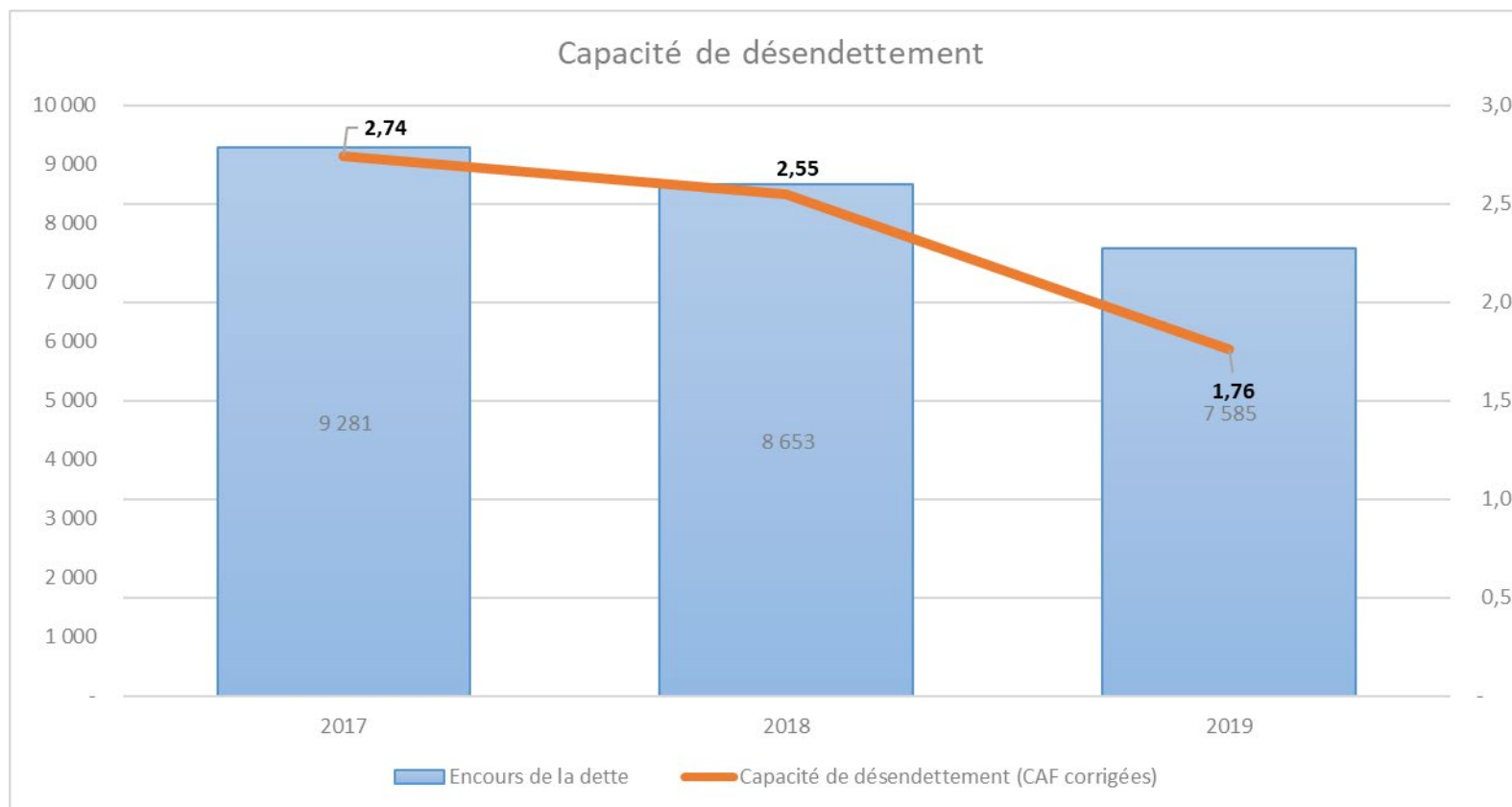


### 3.3.5 – Le financement des dépenses d'investissement (2017-2019)



Les dépenses d'équipement hors dette (ligne) ont été supérieures aux ressources d'investissements (colonnes), ce qui est permis par un fonds de roulement suffisant constitué par les exercices précédents. Le recours à l'emprunt n'a donc pas été nécessaire.

### 3.3.6 – L'évolution de l'endettement



L'article 29 de la loi de Programmation des finances publiques 2018-2022 établit une capacité de désendettement de référence de 12 années pour les EPCI et les communes. Avec 1,76 années en 2019, la CCTVI est en capacité de se désendetter rapidement, et ce y compris 1 654 K€ de dette de SID intégrée en 2018.

### 3.3.7 – Le résultat (provisoire) de l'exercice 2019

<b>Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019</b>	
Solde d'exécution de la section de fonctionnement :	
§ Résultat de l'exercice	2 158 505,81 €
§ Résultat des exercices antérieurs	4 430 846,14 €
<b>Résultats de clôture</b>	<b>6 589 351,95 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement :	
§ Solde d'exécution cumulée d'investissement	- 3 877 964,14 €
§ Solde des restes à réaliser	- €
<b>Besoin de financement</b>	<b>3 877 964,14 €</b>
<b>Affectation en 1068</b>	<b>3 877 964,14 €</b>
<b>Report en fonctionnement 002</b>	<b>2 711 387,81 €</b>

Le résultat de clôture de la section fonctionnement devrait être supérieur à **6,5 M€**.

Le solde de la section d'investissement étant déficitaire de **3,9 M€**, le report en fonctionnement, après couverture du déficit d'investissement, sera d'environ **2,7 M€**.

*\*Ces résultats n'intègrent pas les résultats du SMPIC et du SIVOM de la Vallée du Lys*

### 3.3.8 – Evolution de l'ensemble des budgets de la CCTVI 2017-2019

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Nbre de budgets	5	4	6
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	30 815	29 165	33 973
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	22 938	24 950	26 002
Epargne brute	7 878	4 215	7 971
Epargne nette	6 374	2 947	6 659
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	8 979	4 796	7 273
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	8 498	6 431	11 993
<b>Solde général</b>	8 359	2 581	3 251

## 4 – LES CHOIX ET LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCTVI

### 4-1 – La stratégie financière globale

Pour la période 2017-2020, les objectifs poursuivis restent :

- **Maintenir une capacité d'autofinancement suffisante,**
- **Maintenir une capacité de désendettement inférieur au seuil de la LPFP.**
- **Suivre un programme pluriannuel d'investissement,**

Ces objectifs sont poursuivis dans le but de permettre à la CCTVI de préserver une dynamique nécessaire au développement du territoire.

#### 4.1.1 – Maintenir un autofinancement suffisant pour financer le PPI

En dépit d'une baisse de l'autofinancement essentiellement dû à la progression des dépenses liées à l'enlèvement et au traitement des déchets et à la dynamique des accueils de loisirs, c'est **21 Millions d'euros** qui auront été investis entre 2017 et 2020.

**2 M€ d'épargne dégagée chaque année sont nécessaires.**

En 2020, l'épargne dégagée sera inférieure à cet objectif. Le désendettement réalisé sur la période 2017-2018 permet d'assurer le financement des équipements. Il sera nécessaire d'adapter les objectifs d'autofinancement en fonction du prochain programme pluriannuel d'investissement 2021-2026.

### 4.1.2 - Maintenir une capacité de désendettement supportable

Ce ratio est déterminant pour évaluer la forme financière d'une collectivité et doit rester sous le seuil critique.

**Ce ratio devra rester inférieur à 10 ans.**

L'équilibre du financement du programme pluriannuel des investissements sera réalisé en fonction de cette capacité à se désendetter par l'autofinancement.

### 4.1.3 - Suivre un programme pluriannuel d'investissement

Le programme pluriannuel d'investissement (**PPI**) établit l'ensemble des dépenses d'équipement à financer sur une période définie traduisant la politique de la collectivité.

Le PPI est établi pour la période 2017-2020 correspondant aux 4 dernières années de l'actuel mandat.

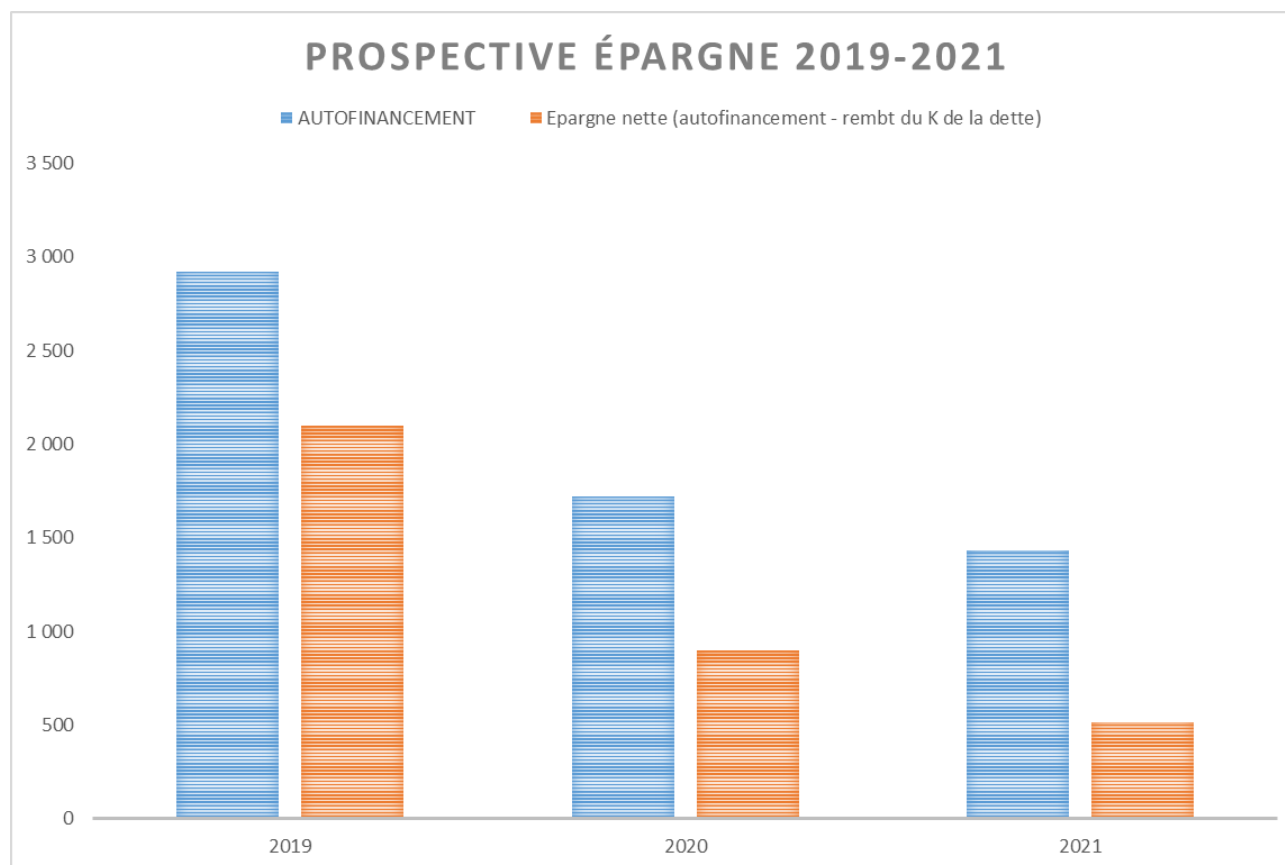
**Le PPI est estimé à un montant de 21 Millions d'euros**

Les objectifs du PPI sont notamment les suivants :

- Développer l'économie et le tourisme sur le territoire : **4 M€**
- Aménager le territoire de manière équilibrée : **1,1 M€** → *Déploiement de la fibre optique et politique de l'habitat.*
- Investir dans l'énergie hydrogène : **1,5 M€** (*hors station de production prévue dans un budget annexe*)
- Assurer la gestion des déchets et des eaux : **2,8 M€**
- Déployer et conforter les équipements sportifs et de service à la population : **10,2 M€**
- Financer les projets communaux : **0,4 M€**
- Maintenir le niveau des équipements généraux : **1 M€**

Le PPI est amendable en fonction des évolutions politiques, sociales et économiques. C'est un outil pragmatique d'aide à la décision, permettant une optimisation de l'obtention des subventions auprès des différents partenaires.

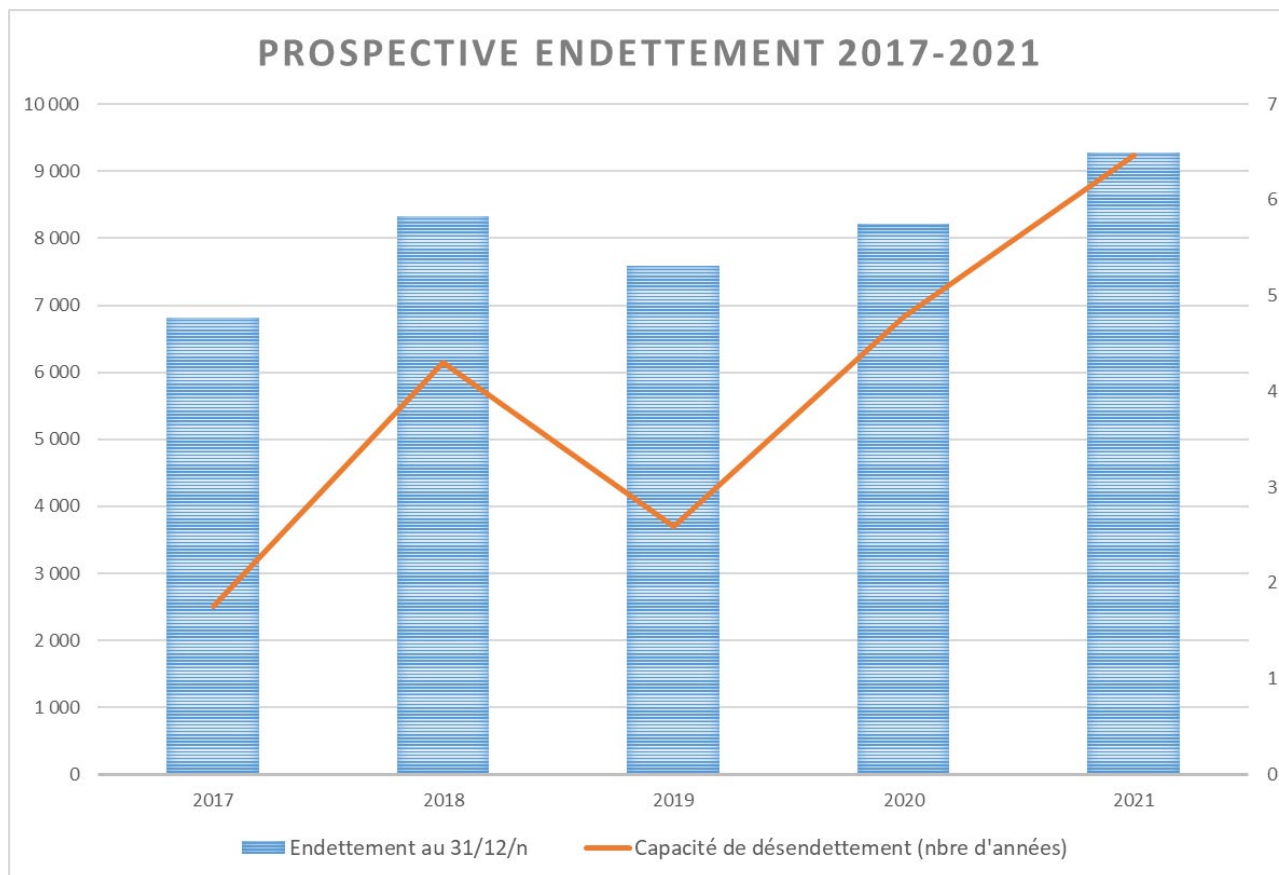
## 4-2 – La prospective financière (2019-2021)



Les raisons de la baisse de l'autofinancement :

- L'augmentation des frais des ALSH liés à la progression du nombre d'actes.
- Le développement des services vers l'Ouest et le Sud (service jeunesse, transports vers la piscine de Monts).
- Le développement des services aux communes (ADAC, ALEC...)
- Les nouveaux services (MFS, Hydrogène, déchèterie...)

La progression de ses dépenses n'a pas pu être entièrement financée par la progression des ressources propres (fiscalité notamment). Leurs dynamiques pourraient fragiliser rapidement les équilibres financiers avec un taux d'épargne réduit à 6%.



L'endettement passerait la barre des 9 millions d'euros, entraînant une progression de la capacité de désendettement de 2,7 à **6,6 ans**, du fait de la diminution de l'autofinancement.



## 4-3 – Le programme pluriannuel d'investissement 2017-2020

### 4-3-1 – L'évolution du PPI

Opérations 2017-2020	ap	N°	Estimation TTC
			Total TTC
Aides aux entreprises	1	102	86 259
Prêts aux entreprises	1	SO	208 920
Concession ZAC des Gués (avance)	1	103	170 001
Immobilisations sur zones d'activités	1	104	507 852
Concession Even Parc	1	105	716 560
Actions économiques	1	106	1 220 210
Hydrogène	1	107	1 888 984
Opérations de développement touristique	7	700	454 380
Parking forteresse Montbazou	7	701	500 000
Fibre optique	3	304	358 666
Subventions foncières - FACLOS	3	302	791 033
Aires d'accueil des gens du voyage	3	303	21 163
Equipements régie OM	4	401	438 747
Programme de déchetteries	4	11	2 172 770
Provision tri interdépartemental	4	SO	109 400
GEMAPI	4	403	82 800
Equipement culturel	5	503	1 588 286
Réhabilitation du cinéma	5	13	636 434
Maintenance-rénov équipt culturel	5	501	143 447
Construction ALSH Est CCTV	6	12	1 417 003
Construction ALSH Ouest CCTV	6	58	625 632
Construction crèches	6	15	879 652
Maintenance-rénov enfance jeunesse	6	601	337 533
Construction SMA	2	701	3 855 758
Maintenance-rénov équipt sportifs	2	702	301 530
Maintenance-Rénov équipts généraux	8	801	539 892
Fonds de concours	8	802	397 531
Flotte automobile	8	803	60 000
Parc informatique	8	804	149 426
<b>TOTAUX</b>			<b>20 659 868</b>



Opérations 2017-2020	ap	N°	Estimation TTC
			Total TTC
Aides aux entreprises	1	102	86 259
Prêts aux entreprises	1	SO	208 920
Concession ZAC des Gués (avance)	1	103	169 996
Immobilisations sur zones d'activités	1	104	633 178
Concession Even Parc	1	105	250 000
Actions économiques	1	106	1 368 210
Hydrogène	1	107	1 511 816
Opérations de développement touristique	7	700	614 758
Parking forteresse Montbazou	7	701	500 000
Fibre optique	3	304	360 560
Subventions foncières - FACLOS	3	302	784 461
Aires d'accueil des gens du voyage	3	303	21 163
Equipements régie OM	4	401	424 147
Programme de déchetteries	4	11	2 172 770
Provision tri interdépartemental	4	SO	108 800
GEMAPI	4	403	97 800
Equipement culturel	5	503	1 588 286
Réhabilitation du cinéma	5	13	645 939
Maintenance-rénov équipt culturel	5	501	248 447
Construction ALSH Est CCTV	6	12	1 471 790
Construction ALSH Ouest CCTV	6	58	622 483
Construction crèches	6	15	1 204 882
Maintenance-rénov enfance jeunesse	6	601	337 533
Construction SMA	2	701	3 855 758
Maintenance-rénov équipt sportifs	2	702	381 616
Maintenance-Rénov équipts généraux	8	801	872 748
Fonds de concours	8	802	404 803
Flotte automobile	8	803	110 000
Parc informatique	8	804	149 426
<b>TOTAUX</b>			<b>21 206 550</b>

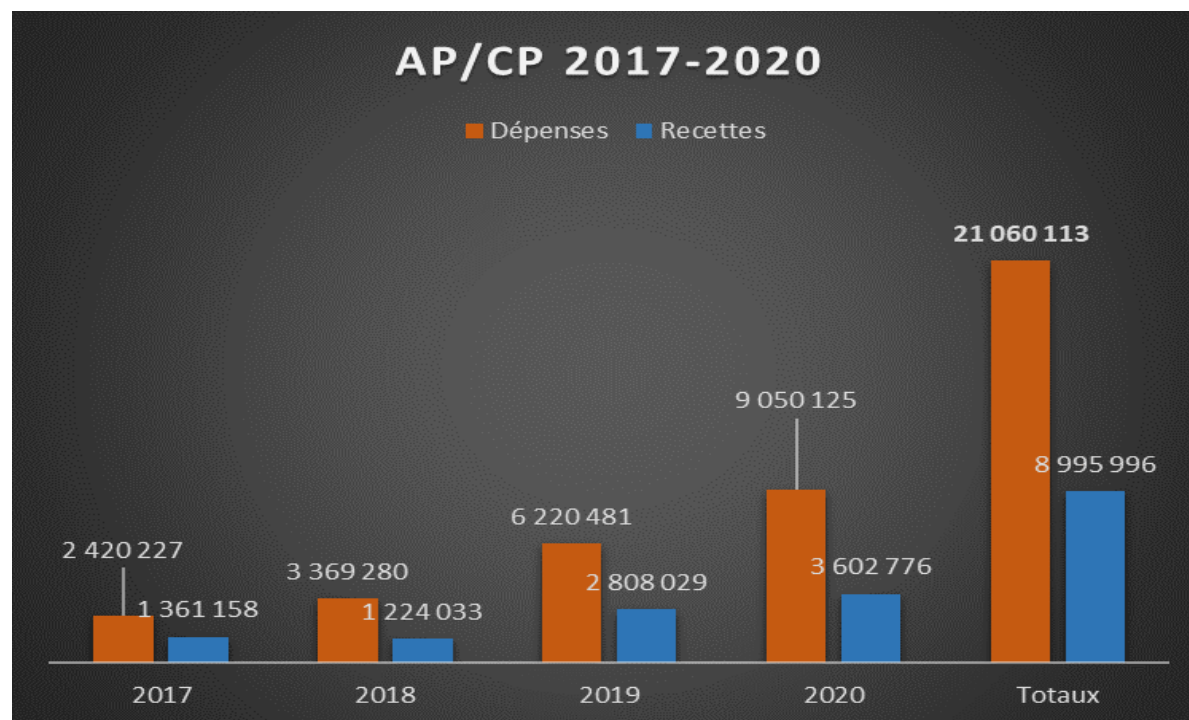
## Eléments de l'évolution du PPI

Le PPI présenté lors de la préparation du budget 2019 prévoyait 20,6 M€ de dépenses d'investissement (**11,7 M€** net). Le PPI actualisé s'élève à 21,2 M€ de dépenses d'investissement (**12,1 M€** net), soit une progression nette de 0,4 M€ par rapport au PPI précédent.

Cette évolution s'explique par :

- Travaux sur zones d'activités : **+ 126 000 €** → *en plus, travaux Eaux pluviales ZA Les Perchées (Truyes)*
- Concession Even Parc : **- 466 000 €** → *report de la participation inscrit dans la convention*
- Actions économiques : **+ 148 000 €** → *en plus, opération d'aménagement des Tiers-Lieux*
- Hydrogène : **- 376 000 €** → *transfert des crédits dans le budget annexe « hydrogène » pour la station*
- Tourisme : **+ 161 000 €** → *réaménagement de l'Office d'Azay et wifi territorial – ajustement à prévoir pour le barnum de la forteresse de Montbazon suite sinistre*
- Déchets : **- 14 000 €**
- Gemapi : **+ 15 000 €**
- Equipements culturels : **+ 105 000 €** → *équipement de la médiathèque de Montbazon (2019-2020)*
- Accueils de loisirs : **+ 54 000 €** → *lancement des études pour les ALSH de Veigné et de Montbazon, réhabilitation de l'ALSH de Beaumer (Monts)*
- Crèches et MAM : **+ 325 000 €** → *MAM de Sorigny*
- Equipements sportifs : **+ 80 000 €** → *Ajustement des crédits pour les SMA de St Branchs et d'Artannes ainsi que pour la base nautique de Veigné*
- Equipements généraux : **+ 475 000 €** → *Construction des ateliers communautaires*
- Flotte automobile : **+ 50 000 €** → *Acquisition de 2 véhicules*

#### 4-3-2 – La programmation du PPI (2017-2020)



En 2020, près de 9 M€ de dépenses d'équipement sont prévus. Une partie concerne des équipements déjà lancés en 2019 (SMA St Branchs, Piscine de St Branchs, base nautique, déchèterie d'Isoparc, équipement culturel de Monts, MAM de Sorigny, parking de la forteresse).

Les opérations nouvelles 2020 sont : études pour l'office de tourisme d'Azay, les accueils de loisirs de Veigné et Montbazou, la réhabilitation ALSH Beaumer, l'aménagement des tiers-lieux, les fonds de concours pour les équipements sportifs des communes

## 4-4 – Section de fonctionnement : les orientations 2020

### 4-4-1 – La lettre de cadrage budgétaire

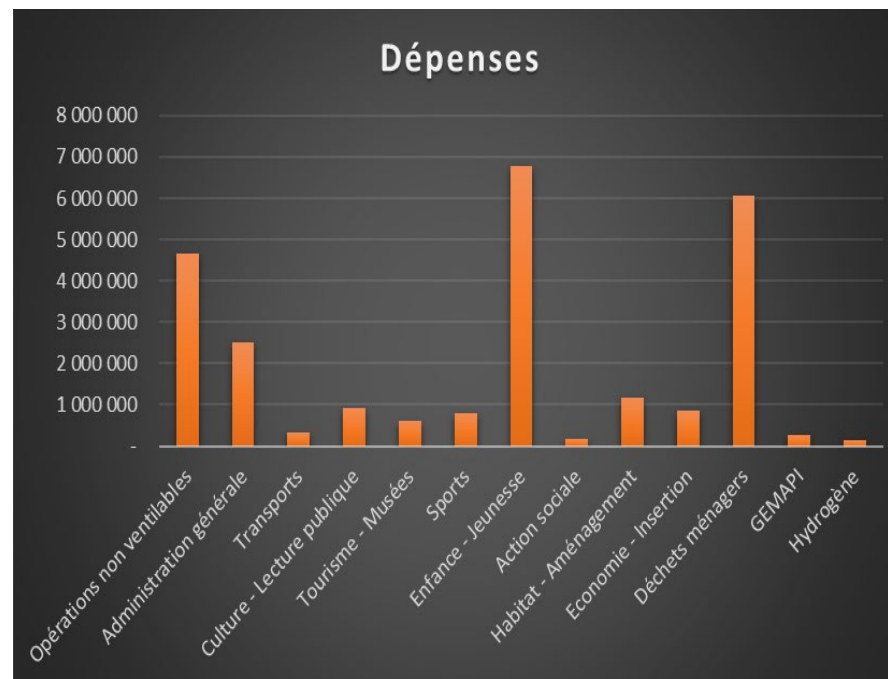
Objectif d'autofinancement prévisionnel pour financer le PPI : **2 000 000 €**

Une enveloppe maximum est attribuée à chaque service, correspondant aux crédits prévus en 2019 (BP+DM) majorée selon les règles suivantes :

*+0% pour les fournitures; +1,5% pour les contrats et les frais de personnel hors postes nouveaux; +1,10 % pour les cotisations et participations.*

Autofinancement prévisionnel atteint à l'issue de la procédure d'élaboration : **1 746 000 €**

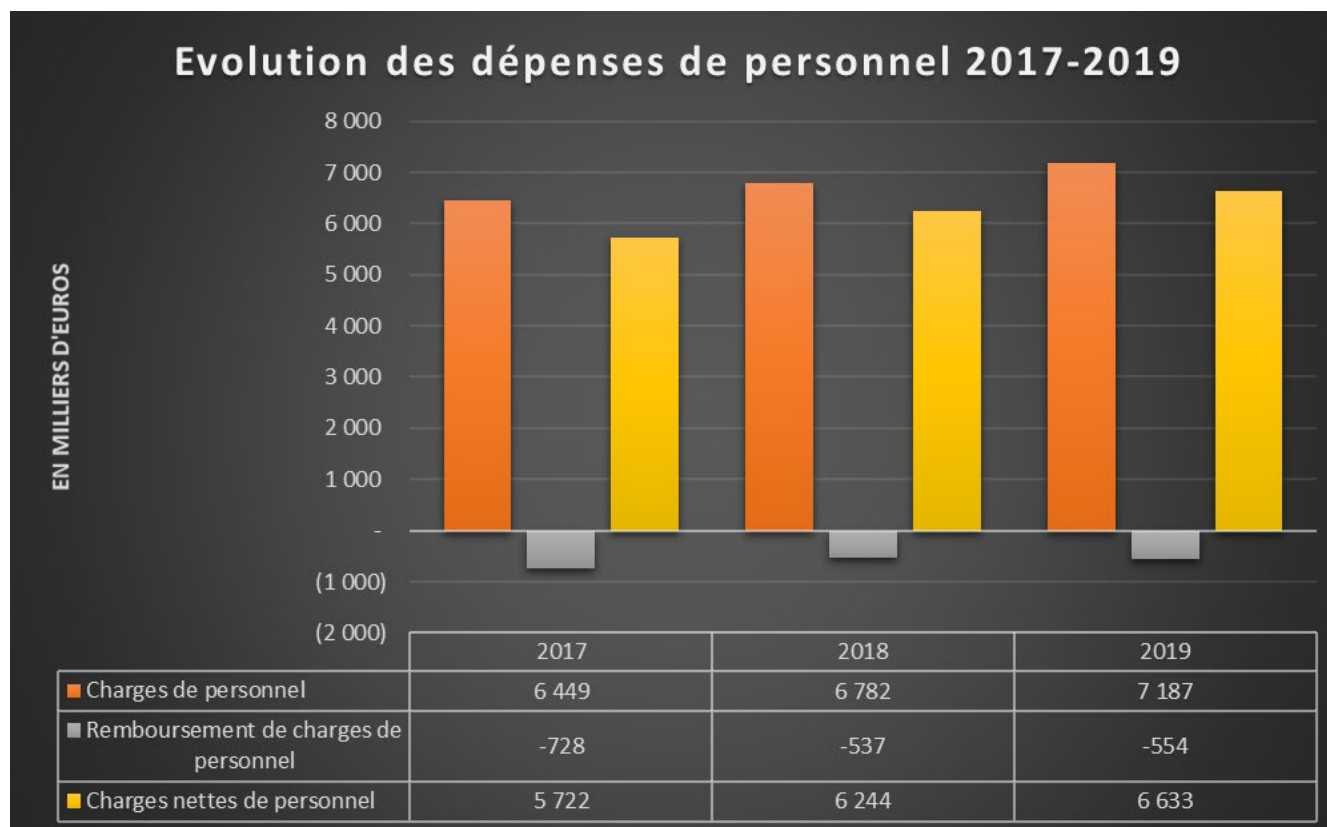
Services	Recettes	Dépenses	Solde
Opérations non ventilables	15 721 711,49	4 653 066,23	11 068 645,26
Administration générale	534 167,00	2 498 668,62	- 1 964 501,62
Transports	59 742,00	343 450,84	- 283 708,84
Culture - Lecture publique	114 000,00	909 431,94	- 795 431,94
Tourisme - Musées	215 700,00	597 566,34	- 381 866,34
Sports	28 900,00	781 002,11	- 752 102,11
Enfance - Jeunesse	3 528 070,86	6 776 892,63	- 3 248 821,77
Action sociale	84 490,00	173 299,04	- 88 809,04
Habitat - Aménagement	141 960,00	1 161 698,22	- 1 019 738,22
Economie - Insertion	270 900,00	860 433,64	- 589 533,64
Déchets ménagers	6 229 195,77	6 070 715,99	158 479,78
GEMAPI	-	258 000,00	- 258 000,00
Hydrogène	30 000,00	128 300,00	- 98 300,00
<b>Total</b>	<b>26 958 837,12</b>	<b>25 212 525,60</b>	<b>1 746 311,52</b>



#### 4-4-2 – Les dépenses de fonctionnement

Evolutions par rapport à 2019	Grandes variations	Observations
Nouveaux postes (cf. fiche structure et évolution des dépenses de personnel) + GVT	+ 454 000 €	87 184 € (budgets annexes eau-ass)
Diminution des dépenses des moyens généraux	- 300 000 €	Diminution des dépenses imprévues (-80 K€) - SMPIC (-29 K€) - Frais financiers (-40 K€)
Déchèterie de Sorigny	+ 125 000 €	Impact sur 9 mois
Sous-traitance complète de la collecte des déchets ménagers	+ 210 000 €	
Déchèterie SMICTOM	+ 57 000 €	Evolution des tonnages collectés
Manifestation lecture publique	+ 18 000 €	Festival du livre jeunesse
Convention d'objectif de l'Office de tourisme : subvention complémentaire	+ 56 000 €	
Impact de l'augmentation du nombre d'actes facturés des ALSH	+ 353 000 €	Frais de fonctionnement (+216 K€) - Masse salariale (+137 K€)
Entretien et maintenance du patrimoine immobilier	+ 58 000 €	Augmentation des surfaces à entretenir suite aux différentes constructions

## Structure et évolution des dépenses et des effectifs



Les charges de personnel ont progressé de +6% entre 2018 et 2019.

Cette progression est due essentiellement à l'extension à l'Ouest des services à la population et au recrutement des animateurs liés à la progression constante du nombre d'enfants accueillis en accueils de loisirs.

L'évolution des dépenses de personnel, outre les avancements, seront impactés par les éléments suivants :

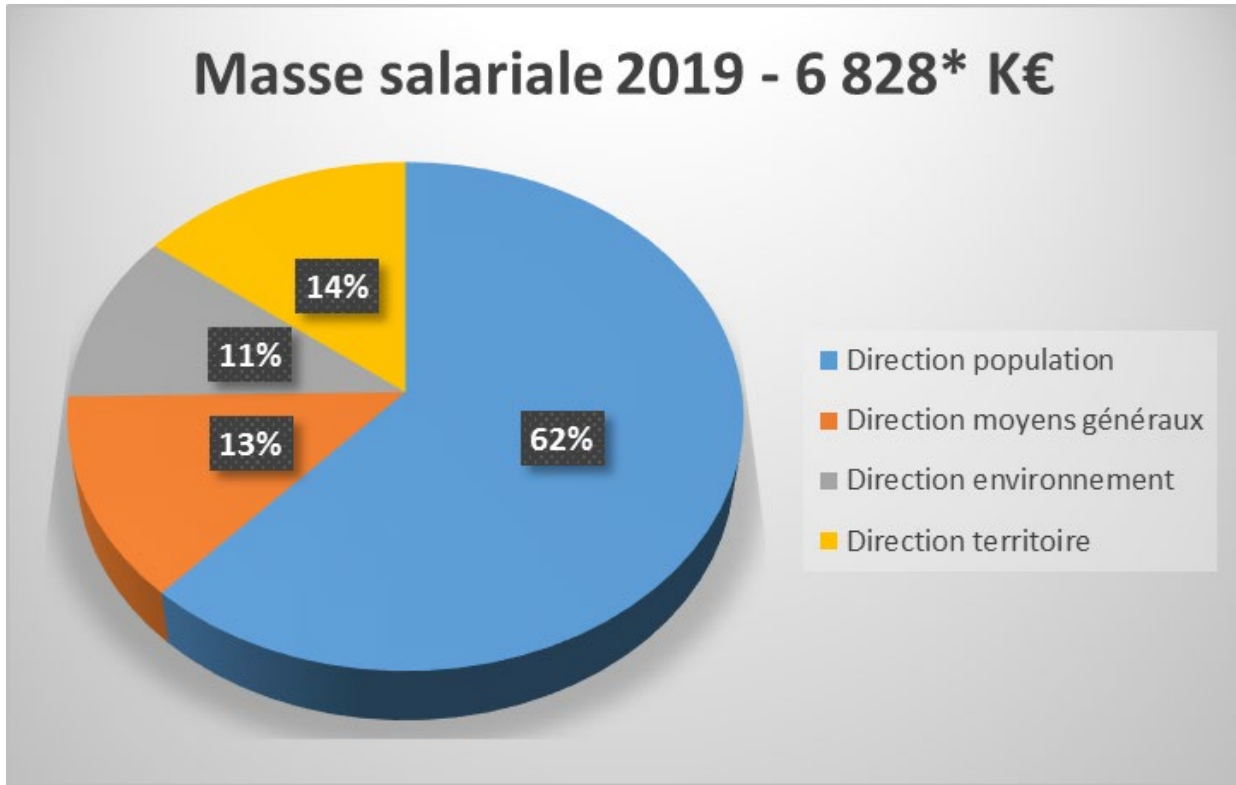
- **Plan de titularisation des animateurs** : un premier plan avait été effectué en 2014. Il est nécessaire de régulariser la situation des contractuels des accueils de loisirs ayant, d'une part, cumulé des contrats depuis plusieurs années, et d'autre part, ayant donné complète satisfaction.

Agents ALSH	Nbre	%
<b>Nbre ETP 2020 prévisionnel (hors CEE)</b>	200	100
<b>Nbre ETP titulaire</b>	119	60
<b>Nbre ETP à titulariser en 2020</b>	24	12
<b>Nbre ETP non-titulaires</b>	57	28

- **Mise en place du CIA (Complément Indemnitaire Annuel)** : un groupe de travail sera constitué pour établir les critères d'éligibilité au CIA, prime versée en fonction de la manière de servir. Un budget devra y être consacré.
- **Le point d'indice de la fonction publique reste gelé** depuis le 1<sup>er</sup> février 2017 à 56.2323 €

### Recrutements et transferts

Recrutements – Transferts	Coût 2020	Coût annualisé
Intégration des 3 agents du SIVOM de La Vallée du Lys (hors MARPA)	87 184	87 184
Intégration d'un agent du Pays Indre et Cher	40 182	40 182
Recrutement d'un agent à la MSAP de Cheillé (au 01/01)	33 370	33 370
Recrutement d'un DGS (au 01/09)	40 814	122 442
Recrutement d'un agent de développement LEADER (au 01/07)	20 864	41 728
<b>Totaux</b>	<b>222 414</b>	<b>324 906</b>



*\*hors mises à disposition*



SERVICE	2019	2020	2019/20	%
Environnement-Assainissement	250 471	325 625	75 153	30,00%
Moyens généraux	886 726	939 206	52 480	5,92%
Direction population	228 607	233 037	4 429	1,94%
Transports scolaires	77 024	111 596	34 572	44,88%
Culture-Lecture publique	373 102	408 601	35 499	9,51%
Sports	16 522	17 740	1 218	7,37%
Accueil de loisirs	3 157 865	3 295 172	137 307	4,35%
Jeunesse	290 415	360 947	70 532	24,29%
MSAP	68 078	108 785	40 707	59,80%
Petite enfance - RAM	221 747	226 268	4 521	2,04%
ADS	195 506	183 819	-11 687	-5,98%
OM	485 692	455 696	-29 996	-6,18%
Territoire	481 746	496 502	14 756	3,06%
Tourisme	54 551	70 739	16 188	29,68%
Développement économique	224 474	232 729	8 255	3,68%
<b>Total</b>	<b>7 012 526</b>	<b>7 466 462</b>	<b>453 936</b>	<b>6,47%</b>

Justifications des augmentations		
Environnement-Assainissement	Financement	
Agents du SIVOM	75 153	Budget eau-ass (100%)
Assistante sur 12 mois		
Moyens Généraux		
Transfert Camille HAINRY	52 480	CRST (à déterminer)
Poste LEADER		
Transports scolaires		
Postes supps arrêt MAD Monts	34 572	
Poste mal imputé (Mme MARTEAU)		
Culture-Lecture publique		
Poste mal imputé (R. BUSSON)	35 499	
Repassage temps complet 1 agt		
Accueils de loisirs		
Augmentation des effectifs	137 307	CAF et redevances (60%)
Jeunesse		
2 postes à temps complet supps	70 532	
MSAP		
Poste labellisation	40 707	
Recrutement d'un titulaire		
Tourisme		
CNRACL détachement Tourisme	16 188	Office (100%)

#### 4-4-2 – Les recettes de fonctionnement

Chapitres	Estimation 2020	Variation BP19/20	Éléments de variation
<b>Atténuation de charges</b> <i>Remboursements divers</i>	39 K€	- <b>38 %</b>	Remboursements congés longue maladie, AT et sécurité sociale.
<b>Produits des services et du domaine</b> <i>Facturation des services, redevances...</i>	2.266 K€	+ <b>1,4 %</b>	Progression des participations familiales pour les ALSH (augmentation tarif +1% et augmentation des actes).
<b>Impôts et taxes</b>	19.039 K€	+ <b>1,2 %</b>	Evolution des bases d'imposition (Loi de Finances + constructions nouvelles).
<b>Dotations, subventions et participations</b>	5.223 K€	+ <b>5,9 %</b>	Augmentation prévisionnelle des prestations CAF suite développement des services enfance-jeunesse
<b>Recettes de gestion courante</b> <i>Loyers et divers</i>	350 K€	+ <b>3,8 %</b>	Estimation loyers
<b>Produits exceptionnels</b>	42 K€		Challenge inter-entreprise (équilibre dépenses / recettes)
<b>TOTAUX</b>	26 959 K€	+ <b>2,2%</b>	

## 4-5 – Les dépenses d'investissement 2020

Dépenses d'équipement	Budget 2020	Financement	Observations - Précisions
<b>01 Développement économique</b>	<b>1 565 266,44</b>	<b>872 112,00</b>	
102 Aides aux entreprises	28 573,70		Report des aides en attente des pièces justificatives
104 Immobilisations VRD	362 429,59	67 812,00	Eclairage public (102K€) - EP Les Perchées (108K€) - Signalétique (55 K€) - Vidéoprotect (26K€)
106 Actions économiques	122 150,00		Tiers Lieux : financement à ajouter en cours d'année
107 Hydrogène	903 193,15	804 300,00	Hector (852 K€) - report de Velhyre et de la petite station (51 K€)
Prêts aux entreprises	148 920,00		
<b>02 Equipements sportifs</b>	<b>1 375 354,04</b>	<b>809 790,00</b>	
101 Constructions SMA	1 113 327,70	774 200,00	Azay (181K€) - Artannes (69K€) - St Branchs (846K€) - Autres reports (17 K€)
702 Immo équipements sportifs	262 026,34	35 590,00	Base nautique (67K€) - Piscine St Branchs (80K€) - Fonds de concours (81K€) - Divers (34K€)
<b>03 Aménagement - Habitat</b>	<b>796 211,35</b>	<b>6 830,00</b>	
302 Immobilisations habitat	578 571,02	6 830,00	FACLOS - Terrains familiaux (32K€)
303 Aires d'accueil	14 888,34		
304 Fibre optique	202 751,99		Subvention d'équipement SMO - Report travaux engagés Grange Barbier
<b>04 Environnement</b>	<b>1 878 392,71</b>	<b>0,00</b>	
11 Déchèteries	1 584 078,23		
401 Equipement service régie OM	177 394,48		Bacs, conteneurs, équipements de la nouvelle déchèterie
403 GEMAPI	62 520,00		Etudes phase 2
Centre de tri	54 400,00		Titre de participation au capital de la SPL
<b>05 Equipements culturels</b>	<b>1 158 455,62</b>	<b>425 000,00</b>	
13 Cinéma Le Générique	12 641,19	35 000,00	
501 Immo équipements culturels	152 022,84		Médiathèque de Montbazou (89K€) - Travaux et mobilier divers (63K€)
503 Equipement culturel de Monts	993 791,59	390 000,00	

Dépenses d'équipement	Budget 2020	Financement	Observations - Précisions
<b>06 Enfance-jeunesse</b>	<b>732 806,25</b>	<b>178 760,00</b>	
12 Constructions ALSH Est	354 139,85	153 760,00	Beaumer (133K€) - Etudes ALSH Veigné et Montbazon (100K€) - ADL Esvres (116K€)
15 Constructions crèches et MAM	268 492,00	25 000,00	MAM Sorigny
58 Constructions ALSH Ouest	582,12		
601 Immo enfance jeunesse	109 592,28		Mobilier et travaux dans les structures enfance jeunesse
<b>07 Tourisme</b>	<b>580 931,33</b>	<b>119 863,20</b>	
700 Opérations en faveur tourisme	398 519,65	29 863,20	Fds de concours (151K€) - FACIT (59K€) - Wifi (65K€) - OT (53K€) - Randos (44K€)
701 Forteresse de Montbazon	182 411,68	90 000,00	
<b>08 Administration générale</b>	<b>962 707,24</b>	<b>16 640,00</b>	
801 Immo équipements généraux	727 017,65		Ateliers (490K €) - Panneaux lumineux (152K€) - Divers mobilier et travaux (85K€)
802 Fonds de concours	118 960,00		
803 Flotte automobile	58 071,56	16 640,00	2 véhicules
804 Parc informatique	58 658,03		
<b>Autres dépenses</b>	<b>989 006,14</b>	<b>7 610 135,92</b>	
Avances forfaitaires	150 000,00	150 000,00	Avances pour les différents travaux
FCTVA		1 000 000,00	
Autofinancement		1 746 311,52	Virement de section et dotation aux amortissements
Emprunt	839 006,14	4 713 824,40	Emprunt d'équilibre
<b>Total général</b>	<b>10 039 131,12</b>	<b>10 039 131,12</b>	

9 M€ d'investissement prévu en 2020 financé par 2,4 M€ de subventions et participations (27%), l'autofinancement net (0,9M€), le FCTVA (1M€) et l'emprunt (4,7M€)

# ANNEXES

## ANNEXE 1 – TABLEAU DES RISQUES (les différents ratios de santé financière)

### Les ratios d'alerte

	2017	2018	2019
Marge d'autofinancement courant (seuil<1)	0,89	0,96	0,92
Rigidité des charges structurelles (seuil<0,52)	0,29	0,31	0,31
Capacité de désendettement (seuil<12)	2,74	2,55	2,70
Taux d'épargne brute (seuil >14%)	14,2%	<b>7,5%</b>	<b>11,0%</b>

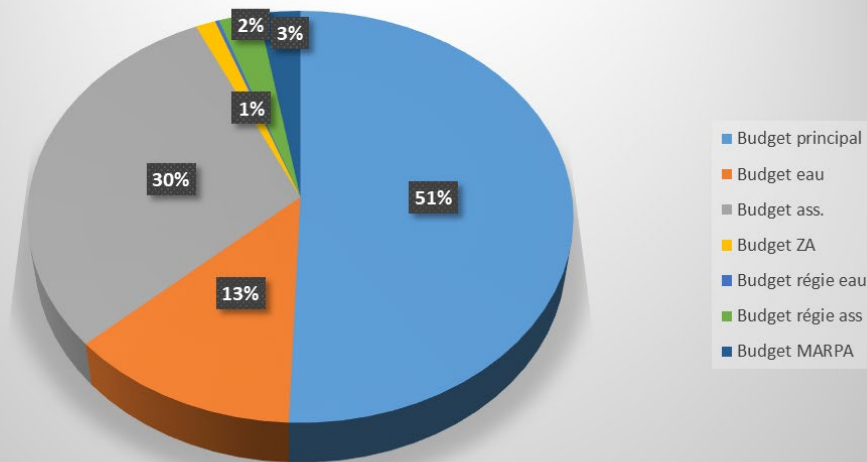
Les principaux ratios sont aux verts. La **MAC**, correspondant aux marges de manœuvre financières pour investir (après remboursement annuel de la dette), est en progression en 2019. Le poids des **charges structurelles** (annuités + charges de personnel) reste inchangé. La **capacité de désendettement** se dégrade légèrement mais reste largement en dessous du seuil. Le **taux d'épargne brute** progresse mais reste néanmoins inférieure au seuil d'alerte. Pour rappel, en 2018, Touraine Vallée de l'Indre a dû verser une indemnité de 1,5 M € au Département, ce qui avait diminué l'épargne.

## ANNEXE 2 – LA DETTE

TABLEAU DE BORD DES EMPRUNTS au 31/12/2019

	Budget principal	Budget eau	Budget ass.	Budget ZA	Budget régie eau	Budget régie ass	Budget MARPA	Ensemble
Nbre emprunts	38	11	29	3	1	3	5	90
Hors charte Gissler	1	0	0	0	0	0	0	1
CRD au 31/12/19	7 643 167	1 905 697	4 517 024	195 099	38 208	391 622	410 228	15 101 045
Maturité moyenne (ans)	7,50	11,68	10,51	6,69	8,00	7,59	12,16	8,66
Taux d'intérêt moyen	2,84%	2,25%	3,10%	1,49%	3,50%	3,84%	1,82%	2,92%
Part taux variable	17%	10%	2%	97%	0%	0%	69%	14,31%

CRD au 31/12/2019



Le montant de la dette globale de la CCTVI s'élève à 15,1 M€ au 31/12/2019, (- 0,4 M€ par rapport à 2018) dont 51% est supporté par le budget principal.

La dette possède une maturité (durée résiduelle) de moins de 9 ans et est constituée à plus de 85% par des emprunts à taux fixe.

41% de l'encours provient de la Caisse d'Épargne, 22% du Crédit Agricole.

# ANNEXE 3 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Autofinancement 2020

1 197 K€

## 3.1 - Budget annexe « Assainissement » 2020

### BUDGET ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERA	260 057,00	192 680,55	309 200,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	5 000,00	0,00	0,00
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	30 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION CO	3 000,00	2 390,24	3 000,00
66 - CHARGES FINANCIERES	107 000,00	88 637,12	150 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	166 000,00	136 183,35	60 000,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	0,00	20 000,00
042 - Opé.d'ordre de transfert entre	890 000,00	887 912,96	1 250 000,00
023 - VIREMENT A LA SECT. D'INVESTISSEMENT	948 052,84	0,00	380 800,00
<b>Total général</b>	<b>2 399 109,84</b>	<b>1 307 804,22</b>	<b>2 203 000,00</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
042 - Opé.d'ordre de transfert entre	340 000,00	326 178,82	433 000,00
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	1 723 500,00	1 898 326,98	1 770 000,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	335 609,84	335 612,74	0,00
<b>Total général</b>	<b>2 399 109,84</b>	<b>2 560 118,54</b>	<b>2 203 000,00</b>

4,5 M€ d'investissement sont prévus en 2020 (comptes 20,21 et 23). Un emprunt de 3,5 M € est prévu pour compléter le financement des travaux en attente de la reprise des résultats 2019 (environ 2 M € attendus).

### BUDGET ASSAINISSEMENT - SECTION INVESTISSEMENT

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

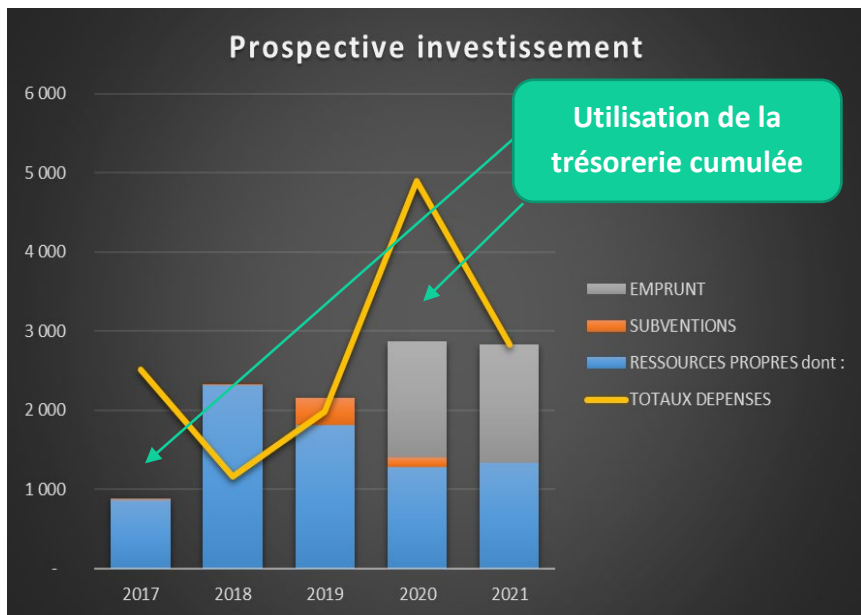
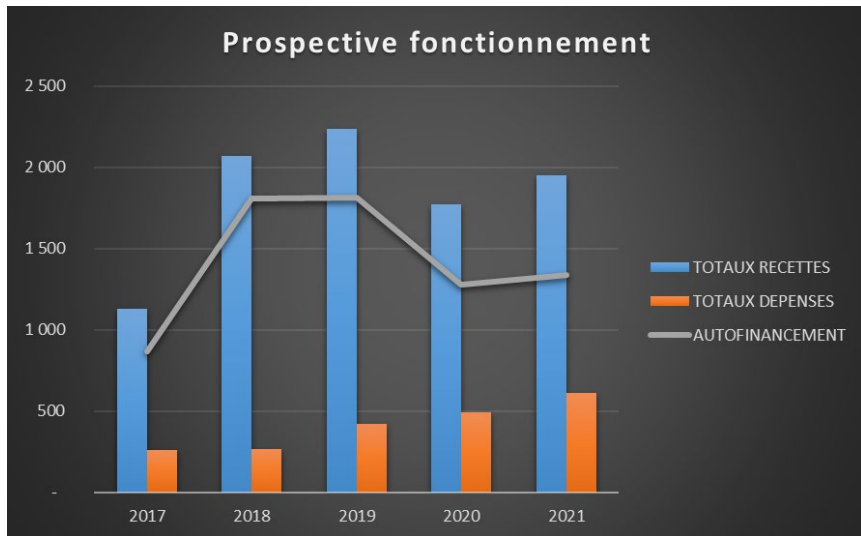
Étiquettes de lignes	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	191 000,00	166 815,93	346 500,00
20 - Immobilisations incorporelles	2 080,00	0,00	2 080,00
21 - Immobilisations corporelles	16 704,76	15 884,56	800,00
23 - Immobilisations en cours	5 557 586,09	1 804 034,77	4 511 768,65
040 - Opé.d'ordre de transfert entre	340 000,00	326 178,82	433 000,00
001 - Solde d'exécution N-1 (Déficit)	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>	<b>6 107 370,85</b>	<b>2 312 914,08</b>	<b>5 294 148,65</b>

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Étiquettes de lignes	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
001 - Solde d'exécution N-1 (Excédent)	336 387,88	0,00	0,00
021 - Virement de la section de fonc	948 052,84	0,00	380 800,00
040 - Opé.d'ordre de transfert entre	890 000,00	887 912,96	1 250 000,00
10 - Dotations Fonds divers et rése	1 588 410,57	1 588 410,57	0,00
13 - Subventions d' Investissement	432 700,00	339 905,70	128 752,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 911 819,56	0,00	3 534 596,65
23 - Travaux en cours	0,00	5 047,06	0,00
<b>Total général</b>	<b>6 107 370,85</b>	<b>2 821 276,29</b>	<b>5 294 148,65</b>



### 3.2 - Budget annexe « Assainissement » - Prospective



	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Epargne nette</b> (autofinancement - rembt du K de la dette)	<b>431</b>	<b>1 684</b>	<b>1 647</b>	<b>894</b>	<b>834</b>
<b>Endettement au 31/12/n</b>	<b>2 524</b>	<b>2 402</b>	<b>2 236</b>	<b>5 639</b>	<b>7 054</b>
<b>Capacité de désendettement</b> (nbre d'années)	<b>2,9</b>	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>	<b>4,4</b>	<b>5,3</b>

Le financement de la STEP d'Esves sera réalisé grâce à l'utilisation de la trésorerie cumulée de **2 M€**. Un emprunt sera nécessaire pour réaliser les **4,5 M€** de travaux prévus.

L'année 2021 verra l'intégration dans le budget annexe des communes de l'ex SIMM de La Vallée du Lys, avec une augmentation de la dette qui devrait atteindre plus de **7 M€**, sans pour autant remettre en cause la capacité de désendettement (**5,3 ans**).

### 3.3 - Budget annexe « Régie Assainissement » 2020

#### BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION

##### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
011 - Charges à caractère général	367 700,00	333 445,60	397 100,00
012 - Charges de personnel, frais assimilés	13 000,00	0,00	0,00
014 - Atténuations de produits	29 800,00	28 451,00	6 500,00
023 - Virement à la section d'investissement	671 953,22	0,00	
042 - Opérat° ordre transfert entre sections	348 000,00	313 130,70	275 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	14 000,00	12 636,68	2 000,00
66 - Charges financières	77 000,00	73 467,95	15 200,00
67 - Charges exceptionnelles	8 000,00	2 515,17	1 000,00
<b>Total général</b>	<b>1 529 453,22</b>	<b>763 647,10</b>	<b>696 800,00</b>

**Autofinancement 2020**

**182 K€**

##### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
002 - Résultat d'exploitation reporté	11 724,88	0,00	
042 - Opérat° ordre transfert entre sections	109 000,00	108 987,57	93 000,00
70 - Ventes produits fabriqués, prestations	673 000,00	688 749,83	603 800,00
74 - Subventions d'exploitation	8 000,00	0,00	
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	1,29	
76 - Produits financiers	0,00	309,32	
77 - Produits exceptionnels	727 728,34	727 755,50	
<b>Total général</b>	<b>1 529 453,22</b>	<b>1 525 803,51</b>	<b>696 800,00</b>

Ce budget intègre les communes de l'ex-SIVOM de La Vallée du Lys et Villaines les Rochers. Ce budget sera clôturé fin 2020, suite au passage en délégation de service public de l'assainissement

#### BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT - SECTION INVESTISSEMENT

##### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Étiquettes de lignes	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
040 - Opérat° ordre transfert entre sections	109 000,00	108 987,57	93 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 921,18	2 921,18	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	190 706,65	188 291,59	34 800,00
20 - Immobilisations incorporelles	12 193,43	0,00	12 345,55
21 - Immobilisations corporelles	40 420,25	35 669,35	12 253,75
23 - Immobilisations en cours	907 542,27	92 188,11	150 200,70
27 - Autres immobilisations financières	300 000,00	300 000,00	0,00
<b>Total général</b>	<b>1 562 783,78</b>	<b>728 057,80</b>	<b>302 600,00</b>

##### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Étiquettes de lignes	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
021 - Virement de la section d'exploitation	657 903,22	0,00	0,00
040 - Opérat° ordre transfert entre sections	348 000,00	313 130,70	275 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	131 927,35	142 668,05	0,00
13 - Subventions d'investissement	124 953,21	24 408,00	27 600,00
27 - Autres immobilisations financières	300 000,00	300 000,00	0,00
<b>Total général</b>	<b>1 562 783,78</b>	<b>780 206,75</b>	<b>302 600,00</b>

# ANNEXE 4 – BUDGET EAU POTABLE

## 4.1 - Budget annexe « Eau potable » 2020

Autofinancement 2020

1 050 K€

### BUDGET EAU POTABLE - SECTION D'EXPLOITATION

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERA	144 400,00	92 935,82	209 280,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	5 000,00	-	-
022 - DEPENSES IMPREVUES	10 000,00	-	10 000,00
023 - VIREMENT A LA SECT. D'INVESTIS	758 508,98	-	237 220,00
042 - Opé.d'ordre de transfert entre	650 000,00	588 099,07	923 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION CO	1 000,00	758,29	4 000,00
66 - CHARGES FINANCIERES	52 000,00	41 112,74	45 500,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	-	2 000,00
<b>Total général</b>	<b>1 621 908,98</b>	<b>722 905,92</b>	<b>1 431 000,00</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA	925 000,00	956 196,05	1 285 000,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COI	27 000,00	27 768,88	42 000,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	207 106,33	217 950,13	0,00
042 - Opé.d'ordre de transfert entre	100 000,00	80 019,60	104 000,00
002 - Excédents antérieurs reportés	362 802,65	0,00	
<b>Total général</b>	<b>1 621 908,98</b>	<b>1 281 934,66</b>	<b>1 431 000,00</b>

2,2 M€ d'investissement sont prévus en 2020 répartis sur les communes selon les besoins identifiés en commission dans le cadre du PPI. L'emprunt sera réajusté en fonction des excédents reportés

### BUDGET EAU POTABLE - SECTION INVESTISSEMENT

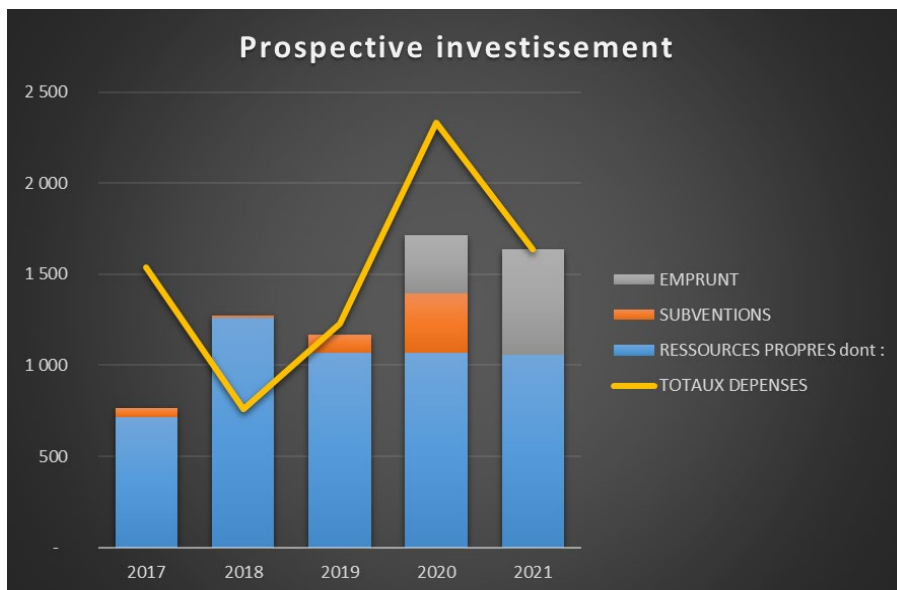
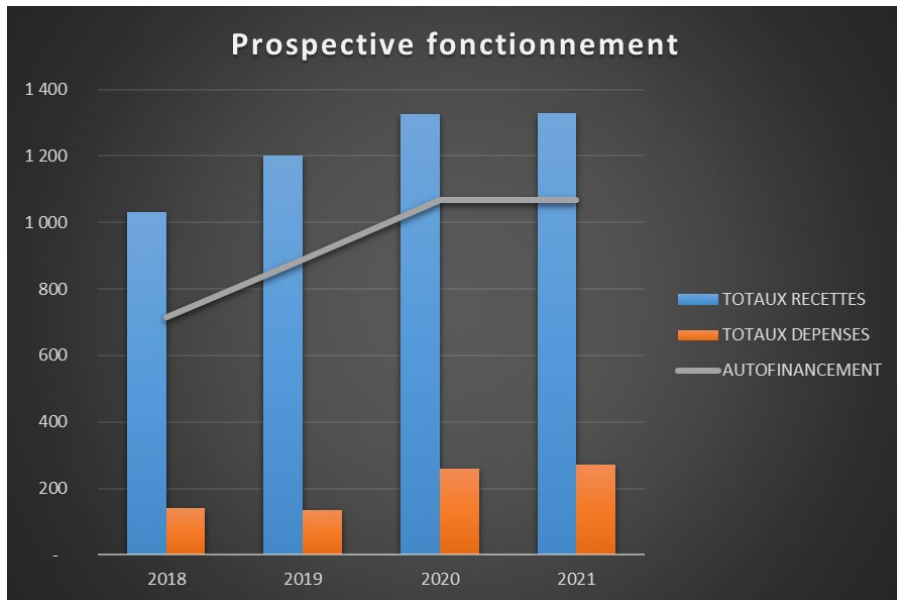
#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
001 - Solde d'exécution N-1 (Déficit	0,00	0,00	0,00
040 - Opé.d'ordre de transfert entre	100 000,00	80 019,60	104 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	108 000,00	105 487,38	121 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	2 080,00	0,00	2 080,00
21 - Immobilisations corporelles	25 613,41	10 129,79	132 761,41
23 - Immobilisations en cours	2 520 902,59	1 112 580,25	2 081 566,63
<b>Total général</b>	<b>2 756 596,00</b>	<b>1 308 217,02</b>	<b>2 441 408,04</b>

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
001 - Solde d'exécution N-1 (Excéden	242 290,08	0,00	0,00
021 - Virement de la section de fonc	758 508,98	0,00	237 220,00
040 - Opé.d'ordre de transfert entre	650 000,00	588 099,07	923 000,00
10 - Dotations Fonds divers et rése	426 815,59	426 815,59	0,00
13 - Subventions d' Investissement	344 984,00	100 800,00	328 883,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	333 997,35	0,00	952 305,04
<b>Total général</b>	<b>2 756 596,00</b>	<b>1 115 714,66</b>	<b>2 441 408,04</b>

## 4.2 - Budget annexe « Eau potable » - Prospective



	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Epargne nette</b> (autofinancement - rembt du K de la dette)	<b>589</b>	<b>788</b>	<b>962</b>	<b>958</b>	<b>932</b>
<b>Endettement au 31/12/n</b>	<b>1 992</b>	<b>1 892</b>	<b>1 787</b>	<b>2 116</b>	<b>2 575</b>
<b>Capacité de désendettement</b> (nbre d'années)	<b>2,8</b>	<b>2,1</b>	<b>1,7</b>	<b>2,0</b>	<b>2,4</b>

Avec une capacité de désendettement inférieure à 3 ans et un endettement stabilisé autour de **2,5 M€**, le financement du programme d'investissement est assuré. La stratégie visera à maintenir un autofinancement autour de **1 M€**.

## 4.2 - Budget annexe « Régie Eau potable » 2020

### BUDGET EAU POTABLE REGIE - SECTION D'EXPLOITATION

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
011 - Charges à caractère général	327 250,00	282 907,39	63 754,22
012 - Charges de personnel, frais assimilés	23 950,00	21 200,00	-
014 - Atténuations de produits	51 000,00	48 278,00	
023 - Virement à la section d'investissement	246 223,93	-	
042 - Opérat° ordre transfert entre sections	253 000,00	248 940,89	53 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00	-	500,00
66 - Charges financières	1 700,00	1 479,93	1 600,00
67 - Charges exceptionnelles	6 000,00	2 383,10	5 000,00
<b>Total général</b>	<b>910 123,93</b>	<b>605 189,31</b>	<b>124 354,22</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
002 - Résultat d'exploitation reporté	30 149,68	0,00	0,00
042 - Opérat° ordre transfert entre sections	24 000,00	18 741,02	9 030,00
70 - Ventes produits fabriqués, prestations	570 000,00	680 444,17	115 324,22
75 - Autres produits de gestion courante	10 000,00	10 058,72	0,00
77 - Produits exceptionnels	275 974,25	275 974,25	0,00
<b>Total général</b>	<b>910 123,93</b>	<b>985 218,16</b>	<b>124 354,22</b>

Le budget régie eau représente en 2020 la seule commune de Villaines les Rochers qui gère l'exploitation de l'eau sur ce territoire via une convention.

### BUDGET EAU POTABLE REGIE - SECTION INVESTISSEMENT

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
040 - Opérat° ordre transfert entre sections	24 000,00	18 741,02	9 030,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 000,00	3 902,31	4 050,00
20 - Immobilisations incorporelles	42 003,03	23 059,87	2 380,00
21 - Immobilisations corporelles	47 160,02	43 160,02	15 000,00
23 - Immobilisations en cours	602 720,17	319 482,20	49 948,00
27 - Autres immobilisations financières	200 000,00	200 000,00	0,00
<b>Total général</b>	<b>919 883,22</b>	<b>608 345,42</b>	<b>80 408,00</b>

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
021 - Virement de la section d'exploitation	246 223,93	0,00	0,00
040 - Opérat° ordre transfert entre sections	253 000,00	248 940,89	53 500,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	27 032,29	65 012,12	0,00
13 - Subventions d'investissement	193 627,00	82 020,67	26 908,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	200 000,00	200 000,00	0,00
<b>Total général</b>	<b>919 883,22</b>	<b>595 973,68</b>	<b>80 408,00</b>

## ANNEXE 5 – ZONES D'ACTIVITÉS

### ANNEXE 5-1 – Bilan des zones au 31/12/2019

Ensemble des acquisitions foncières	80 ha	
Surfaces cessibles	65 ha	
Surfaces cédées	59 ha	
<b>Coût de production (acquisition – viabilisation)</b>	<b>11,9 M€</b>	18,19 €/m <sup>2</sup>
<b>Coût net après déductions des subventions</b>	<b>6,9 M€</b>	10,60 €/m <sup>2</sup>
<b>Produit de vente des terrains aménagés</b>	<b>5,5 M€</b>	8,51 €/ m <sup>2</sup>
<i>Dette restant à rembourser</i>	<i>0,3 M€</i>	
<b>Bilan provisoire au 31/12/2019</b> <i>(hors avances à rembourser)</i>	<b>-0,34 M€</b>	
<i>Avance nette théorique à rembourser au budget principal</i>	<i>1,3 M€</i>	

Le bilan provisoire du budget de zones est déficitaire de **0,34 M€** (1,3 M€ si on ajoute les avances versées par le budget principal). Ce bilan intègre l'historique de la Loge, de la ZA de Thilouze et de la ZA de Saché.

## ANNEXE 5-2 – Programmation des travaux restant à réaliser 2020 - Zones d'Activités

ZAE	Charges prévues 2020	Surfaces cessibles
ZA La Loge (Azay-le-Rideau) – Tranche 1	31 K€ (finalisation de la viabilisation et travaux supplémentaires chemin de Chenerille)	1,8 ha (400 K€)
ZA Cheillé	52 K€ - Application protocole financier avec la Commune de Cheillé (achat/cession de terrain)	52 K€
ZA Thilouze	1,3 K€ (charges financières)	0,4 ha (63 K€)
ZA Saché	1 K€	0,15 ha (22 K€)
ZA Isoparc 2	39 K€ (études et travaux voirie)	41 ha (12 450 K€)
ZA La Tour Carrée (Truyes)	3,2 K€	0,6 ha (180 K€)
ZA Centre routier Isoparc	747 K€	1,5 ha (880 K€)

## BUDGET ZONES D'ACTIVITES - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Étiquettes de lignes	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020	Étiquettes de lignes	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERA	2 529 480,00	857 292,92	1 279 622,26	70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOM	1 430 372,26	199 500,00	1 275 572,26
66 - CHARGES FINANCIERES	3 400,00	1 485,32	2 950,00	73 - IMPOTS ET TAXES			7 000,00
023 - VIREMENT A LA SECT. D'INVESTISSEMENT	6 277 052,71	0,00		74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PA	1 259 390,00	1 259 390,00	0,00
<b>Total général</b>	<b>8 809 932,71</b>	<b>858 778,24</b>	<b>1 282 572,26</b>	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0,33	
				77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			
				002 - Excédents antérieurs reportés	6 120 170,45		
				<b>Total général</b>	<b>8 809 932,71</b>	<b>1 458 890,33</b>	<b>1 282 572,26</b>

## BUDGET ZONES D'ACTIVITES - SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Étiquettes de lignes	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020	Étiquettes de lignes	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	24 000,00	23 817,69	24 200,00	040 - Opé.d'ordre de transfert entre	32 443,13	0,00	
040 - Opé.d'ordre de transfert entre	32 443,13	0,00		021 - Virement de la section de fonc	6 277 052,71	0,00	0,00
001 - Solde d'exécution N-1 (Déficit)	6 253 052,71	0,00		16 - Emprunts et dettes			24 200,00
<b>Total général</b>	<b>6 309 495,84</b>	<b>23 817,69</b>	<b>24 200,00</b>	<b>Total général</b>	<b>6 309 495,84</b>	<b>0,00</b>	<b>24 200,00</b>



# ANNEXE 6 – BUDGET MARPA

## BUDGET MARPA - SECTION D'EXPLOITATION

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
011 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXP	140 184,00	129 315,35	136 869,00
012 - DEPENSES AFFERENTES AU PER	324 892,00	311 213,07	314 500,00
016 - DEPENSES AFFERENTES A LA ST	94 318,19	93 915,63	81 409,00
<b>Total général</b>	<b>559 394,19</b>	<b>534 444,05</b>	<b>532 778,00</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
002 - Excédents d'exploitation	38 685,19		
017 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	0,00	-3,75	
018 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLC	461 643,00	441 856,83	471 020,00
019 - PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXI	59 066,00	62 701,52	61 758,00
<b>Total général</b>	<b>559 394,19</b>	<b>504 554,60</b>	<b>532 778,00</b>

## BUDGET MARPA - SECTION INVESTISSEMENT

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Étiquettes de lignes	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
13 - Subventions d'équipements	38 212,90	38 212,48	3 369,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	35 797,00	33 260,21	35 993,00
21 - Immobilisations corporelles	8 920,98	1 033,00	952,00
<b>Total général</b>	<b>82 930,88</b>	<b>72 505,69</b>	<b>40 314,00</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Étiquettes de lignes	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
001 - Excédent d'investissement reporté	8 993,98	0,00	
13 - Subventions	34 396,90	34 397,19	
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 000,00	1 966,28	4 000,00
28 - Amortissements des immobilisations	35 540,00	35 499,73	36 314,00
<b>Total général</b>	<b>82 930,88</b>	<b>71 863,20</b>	<b>40 314,00</b>

## ANNEXE 7 – BUDGET HYDROGENE

### BUDGET HYDROGENE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Étiquettes de lignes	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020	Étiquettes de lignes	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
66 - CHARGES FINANCIERES			20 000,00	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			20 000,00
<b>Total général</b>			<b>20 000,00</b>	<b>Total général</b>			<b>20 000,00</b>

### BUDGET HYDROGENE - SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Étiquettes de lignes	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020	Étiquettes de lignes	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
23 - Travaux en cours			3 000 000,00	13 - Subventions d'investissement			2 400 000,00
<b>Total général</b>			<b>3 000 000,00</b>	16 - Emprunts			600 000,00
				<b>Total général</b>			<b>3 000 000,00</b>

Le budget Hydrogène est établi en fonction du plan de financement de réalisation de la grande station. Un emprunt d'équilibre est prévu et devrait être contracté en fin d'année avec un différé d'amortissement en 2021.

Les charges et produits d'exploitation seront vus en cours d'année 2020 en fonction du choix de gestion qui sera retenu.

# LEXIQUE

## **Dotation de compensation**

Dotation globale de fonctionnement versée aux intercommunalités pour remplacer des anciennes dotations perçues par les intercommunalités (compensation « part salaires », dotation de compensation de la taxe professionnelle).

## **Autofinancement ou épargne brute**

Solde des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement permettant de financer les dépenses d'investissement

## **Coefficient d'intégration fiscale (CIF)**

Rapport entre la fiscalité perçue par l'intercommunalité d'une part et le montant total de la fiscalité perçue sur son territoire d'autre part, permettant de mesurer le degré de mise en commun de la fiscalité par les communes au profit de l'intercommunalité.

## **Recettes réelles de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement, hors opérations d'ordre (amortissements). Les cessions et certaines recettes exceptionnelles (indemnités d'assurances...) peuvent être déduites dans le cadre d'une analyse financière pluriannuelle.

## **Dépenses réelles de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement, hors opérations d'ordre. Certaines dépenses exceptionnelles peuvent être déduites dans le cadre d'une analyse financière pluriannuelle.

## **Epargne de gestion**

Epargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts de la dette.

## **Epargne nette**

Epargne brute à laquelle on déduit le remboursement du capital de la dette.